

**Les enjeux du contrat de production  
pétrolière offshore de TOTAL avec l'Iran  
(13 Juillet 1995)**

**(Contribution à une étude de droit pétrolier comme enjeu  
du développement au Moyen-Orient)**

**Mémoire de recherche**

**présenté et soutenu par : Zia OLOUMI**

**Pour l'obtention du D.E.A. de droit international mention « droit et  
financement du développement »**

**\* \* \***

**Sous la direction de :**

**Monsieur le Professeur Louis BALMOND,**

**Doyen de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement (I.D.P.D.)**

**Directeur de l'Institut Méditerranéen d'Etudes Stratégiques (I.M.E.S.)**

Les enjeux du contrat de production pétrolière  
« au de-là du rivage » de TOTAL avec l'Iran  
(13 Juillet 1995)

**(Contribution à une étude de droit pétrolier  
comme enjeu de développement au Moyen-Orient)**

\* \* \*

**The Stakes of the Total / Iran Offshore Production Contract  
(July 13, 1995)**

(Contribution on a Petroleum Law Study  
in the Developing Middle-East Country)

## **AVANT -PROPOS**

Ce travail, présenté en vue de l'obtention du DEA Droit et Économie du développement, mérite des précisions quant au choix du sujet et du déroulement de la recherche.

### ***– Quant au choix du sujet et des objectifs de la recherche :***

Il s'agit, modestement, de souligner les enjeux économiques et politiques des contrats d'États ou de développement à travers l'exemple d'un contrat pétrolier dans une région où le pétrole est devenue l'une des principales sources de financement du développement.

Plus largement, il s'agit de mettre en évidence les liens entre politique internationale et enjeux économiques en analysant notamment le poids des compagnies pétrolières internationales (essentiellement du Nord) comme catalyseur ou non de politiques extérieures des États envers les pays exportateurs (essentiellement du Sud) économiquement dépendant des recettes de cette ressource naturelle indispensable à leur développement. (Quand la puissance économique devient une arme pour le règlement de différends politiques).

Par ailleurs, l'I.D.P.D. ayant été fondé autour des notions de « paix » et de « développement », il me faut démontrer que, plus particulièrement dans le Moyen-Orient, les deux notions sont liées et l'histoire du pétrole nous rappelle que les enjeux économiques ont été à l'origine de beaucoup de conflits dans la région (Révolution khomeyniste ; la guerre Iran / Irak ; la guerre du Golfe pour le Koweït).

Il s'agit donc d'étudier, à travers les enjeux de ce contrat pétrolier « particulier », les intérêts juridiques mais aussi politico-économiques des contrats pétroliers et plus généralement du pétrole dans le développement économique de la région et dans les stratégies nationales et internationales (DEA de droit ET d'économie de développement).

Dans ses aspects juridiques, le contrat TOTAL révèle le nouvel aménagement des relations entre la souveraineté étatique et les intérêts des entreprises privées qui ne sont plus toujours contradictoires mais s'inscrivent dans une logique de coopération pour un intérêt mutuel ; souveraineté et liberté contractuelle ne sont plus opposées aussi radicalement et les parties contractantes ont enfin compris leur degré d'interdépendance.

... / ...

Le contrat TOTAL a ceci de particulier qu'il intervient en pleine préparation électorale dans la principale, voire la seule, puissance mondiale (le Gendarme du monde), à un moment où l'Iran est placé par ce pays sous un embargo commercial unilatéral, justifié officiellement, par la « nucléarisation » d'un pays qui est accusé par ailleurs, de soutenir le terrorisme international malgré ses efforts pour intégrer la communauté internationale. De plus, la région, qui détient les trois quart des réserves mondiales de pétrole, est au prise à des changements politiques non négligeables pour la suite de son évolution : le processus de paix en Palestine est au ralenti, l'embargo économique contre l'Irak va être partiellement levé et ceci jouera sur les cours du pétrole, des tensions politiques secouent l'Arabie Saoudite et les monarchies du Golfe, des tensions militaires sont en suspens entre l'Iran et l'Irak et même entre ce dernier et le Koweït, sans parler du problème Kurde, etc. Bref, la région toute entière est en pleine mutation...

Pour toutes ces raisons, ce contrat a retenu notre attention. Nous espérons par une analyse « objective » (parce que résultat de l'intersubjectivité, selon le mot de Husserl), avoir pu contribuer, à notre manière, à une étude de droit pétrolier comme enjeu de développement et comme enjeu stratégique au Moyen-Orient.

– *Quant au déroulement de la recherche*

Dans la mesure du possible, la recherche tient compte de la documentation disponible au 31 juillet 1996.

Par ailleurs, des difficultés ont pu apparaître pour se procurer le contrat en lui-même du fait du caractère particulier de celui-ci et du secret d'affaire inhérent à un contrat d'une telle ampleur, à peine un an après sa signature. Il a donc fallu se référer aux commentaires parus dans les revues spécialisées et à un entretien avec un de hauts responsables de TOTAL.

La particularité du thème du sujet, le pétrole et les contrats pétroliers, m'obligea à rechercher de la documentation ailleurs qu'à Nice, et principalement, entre autres sources plus traditionnelles (les services juridiques des grandes Compagnies pétrolières, les bibliothèques parisiennes et celle du Congrès des États-Unis sur Internet), auprès de l'Institut Français de Pétrole et du Centre de documentation de la Direction des Hydrocarbures du Ministère Français de l'Industrie à Paris.

La pauvreté des sources en langue française concernant les contrats pétroliers a rendu nécessaire la lecture de sources en langue anglaise ou en persan, par ailleurs difficilement accessibles en France.

L'auteur.

Nice, 3 septembre 1996.

« Ce n'est pas le chemin qui est difficile, c'est difficile qui est le chemin. » **Abdou DIOUF**, Président du Sénégal (1981 – ...)

**Avertissement : Il s'agit ici d'un résumé. Pour l'intégralité du texte, merci de contacter l'auteur au [zia@oloumi.com](mailto:zia@oloumi.com)**

## **SOMMAIRE**

(Table des matières en fin de volume, p. 57)

### **INTRODUCTION**

#### **SECTION 1 : LE PETROLE, UN ENJEU DES RELATIONS INTERNATIONALES**

§ 1 : L'IMPORTANCE DU PETROLE DANS LES STRATEGIES DES ÉTATS

§ 2 : LE PETROLE, ENJEU STRATEGIQUE POUR L'IRAN

#### **SECTION 2 : LE CONTRAT PETROLIER, UN CONTRAT SPECIFIQUE**

§ 1 : LES MODALITES D'AMENAGEMENT DES RELATIONS CONTRACTUELLES

§ 2 : LES QUESTIONS SOULEVEES PAR LE CONTRAT TOTAL AU REGARD DU CONTEXTE REGIONAL ET INTERNATIONAL

### **PREMIERE PARTIE :**

#### **UN CONTRAT PETROLIER INTERNATIONAL, ENTRE SOUVERAINETE ET LIBERTE CONTRACTUELLE**

CHAPITRE PREMIER : LE REGIME DES CONCESSIONS PETROLIERES

*Section 1 : ..... L'évolution des accords pétroliers internationaux*

*Section 2 : ..... La fin du régime traditionnel des concessions pétrolières*

CHAPITRE 2 : ..... LES PRINCIPAUX TRAITS DES CONTRATS PETROLIERS MODERNES

*Section 1 : Les caractéristiques des principaux types de contrats pétroliers modernes*

*Section 2 : L'analyse du contenu du contrat de production offshore de TOTAL*

### **DEUXIEME PARTIE :**

#### **UN CONTRAT PETROLIER INTERNATIONAL, ENTRE DIPLOMATIE ET DEVELOPPEMENT**

CHAPITRE PREMIER : LE CONTRAT TOTAL, CONTRE L'EMBARGO

*Section 1 : ..... L'embargo et le droit international*

*Section 2 : ..... L'embargo, entre diplomaties américaine et française*

CHAPITRE 2 : .. LE CONTRAT TOTAL, ELEMENT DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT PAR LE PETROLE

*Section 1 : Un contrat nécessaire au développement économique de l'Iran*

*Section 2 : ..... La dépendance économique vis-à-vis du pétrole : les risques pour les pays producteurs du Moyen-Orient*

Conclusion générale

# INTRODUCTION

L'or noir... a été, depuis sa découverte, une source de richesse et de conflits, mais, plus encore, un produit stratégique indispensable au fonctionnement des économies modernes.

Le récent contrat de Total en Iran constitue un bon exemple de la combinaison entre le politique, l'économie, le droit et le développement.

Le 13 juillet 1995, la compagnie pétrolière française, TOTAL, signait un contrat de production pétrolière avec la société nationale iranienne de pétrole, N.I.O.C. Ce contrat pétrolier international aurait pu avoir un caractère anodin mais il souleva une tempête. Depuis, aucune semaine n'a pu se passer sans que les journaux spécialisés ou même de grand public ne mentionnent l'évolution de cette « affaire TOTAL ».

En effet, il s'agit du premier contrat pétrolier d'une telle ampleur signé depuis la révolution iranienne. De plus, l'accord concerne un pays mis au ban des nations et accusé par le gouvernement américain de soutenir le terrorisme international. Ainsi, le montant important du contrat (600 millions de dollars, soit 3 milliards de francs), s'inscrit dans le financement du développement économique du pays. Par ailleurs, ce contrat intervient alors qu'une compagnie américaine, CONOCO, était contrainte de se retirer du projet à la suite d'un embargo économique décrété par le gouvernement américain à l'encontre de l'Iran<sup>1</sup>.

Encore aujourd'hui, et à quelques mois des élections présidentielles américaines, la loi D'Amato<sup>2</sup> comportant des mesures de sanctions contre les entreprises étrangères investissant dans le secteur pétrolier iranien en

---

<sup>1</sup> L'Administration Clinton avait annulé le projet signé en mars par l'américain Conoco en décrétant un embargo économique vis-à-vis de l'Iran qui constitue un « marché particulier ». En effet, le gouvernement américain estime que « tout contrat contribuant au développement de l'économie iranienne reviendrait à soutenir un gouvernement qui encourage le terrorisme, y compris actes contre les intérêts français ». Les Échos, 17 juillet 1995, p. 2.

« violation » de cet embargo unilatéral, soulève les protestations des États européens, du Japon et du Canada.

Outre la particularité de sa rédaction<sup>3</sup>, ce contrat de production offshore<sup>4</sup> dans les eaux territoriales iraniennes mérite d'être étudié, car il focalise l'attention des spécialistes et présage de l'équilibre des forces dans la région.

C'est que le contrat pétrolier a ceci de particulier qu'il met en rapport des intérêts nationaux, des intérêts privés et au-delà, l'économie mondiale.

Ainsi, le pétrole, peut-être la plus importante matière dans le monde contemporain, est un élément critique des stratégies nationales et reste indispensable aux politiques internationales. Il demeure une précieuse substance nécessaire au progrès économique et à la prospérité de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

Depuis l'émergence de l'industrie pétrolière moderne, au tournant de ce siècle, l'exploitation et la production pétrolière dans les pays en développement ont été contrôlées par les grandes compagnies pétrolières plus que par les États producteurs eux-mêmes. Ces derniers, en effet, manquaient de capitaux et de maîtrise technologique suffisants pour l'extraction de telles ressources.

La vague de nationalisations qui frappa les compagnies étrangères dès les années 50, sonnait le glas de cette « domination impérialiste » que beaucoup dénonçaient. Depuis, le droit international public reconnaît la souveraineté nationale sur les ressources naturelles<sup>5</sup> et particulièrement pour

---

<sup>2</sup> Du nom du sénateur américain qui fut à l'origine du projet. Cf. *Le Monde*, 6 août 1996, p. 3.

<sup>3</sup> Cf. *Infra*. Section 2 de l'Introduction.

<sup>4</sup> Expression anglo-saxonne (« au-delà du rivage ») universellement employée pour désigner le pétrole extrait des fonds marins.

<sup>5</sup> Sentence arbitrale R. J. DUPUY dans l'affaire *Texaco-Calasiatic c. Libye* du 19 janvier 1977, *Rev. Arb.* 1980, n° 1, p. 3 ; cf. Les Résolutions de l'AGNU *infra*. notes.

les ressources des fonds de mer<sup>6</sup>, et le pétrole est ainsi devenu l'une des sources particulières de financement des économies en développement des pays producteurs et dès lors, un enjeu stratégique majeur.

Aussi, l'histoire du pétrole a ceci de particulier qu'elle a été le terrain d'affrontements politiques entre les pays producteurs, les compagnies pétrolières internationales et les grandes puissances (Grande-Bretagne, États-Unis et depuis les années 50, la France)<sup>7</sup>.

Aujourd'hui encore, la plupart des contrats pétroliers importants conclus dans les pays en développement « à haut risque politique » (Iran, Libye, Birmanie, Irak,...) posent le problème du soutien du secteur privé au monde politique et celui de la stratégie des grandes puissances<sup>8</sup>.

Un des exemples significatifs des enjeux particuliers des contrats de productions pétrolières nous est fourni par l'« affaire » Total en Iran.

Pour analyser ce contrat et ses incidences au plan interne et international, nous allons privilégier une approche géopolitique. Car « la vie internationale est toujours un combat mené par des gens de caractère, combat où s'entremêlent les données de la géographie, de la politique, de la technique, de la finance et de l'économie, combat où ceux qui gagnent sont ceux qui savent associer la vision stratégique, la rigueur dans l'analyse des faits, l'imagination et la compétence »<sup>9</sup>. Le cadre juridique n'étant là bien souvent que pour aménager (ou masquer) les rapports de forces.

C'est pourquoi, nous privilégierons deux points dans cette introduction : Le pétrole est avant tout, un enjeu important des relations

---

<sup>6</sup> Convention de Genève du 29 avril 1958 sur le droit de la mer et Convention de Montégo Bay du 10 décembre 1982 (e.v. 1994) sur la codification du Droit de la mer.

<sup>7</sup> Cf. André NOUSCHI, Luttes pétrolières au Proche-Orient, éd. Flammarion, coll. Questions d'histoire, Paris, 1970. *Nota.* p. 125.

<sup>8</sup> Ainsi, l'opposition Birmane reprochait il n'y a pas longtemps au Groupe Total de soutenir la ginte militaire en place. Cf. Le Monde du 7 août 1996.

<sup>9</sup> A. GIRAUD et X. BOY DE LA TOUR, Géopolitique du pétrole et du gaz, Bibl., p. 6.

internationales. Le contrat international pétrolier est de ce fait, un contrat particulier issu de la combinaison de plusieurs facteurs dont le contrat TOTAL en présente un exemple significatif.

Plan de l'introduction :

- **Section 1 :** Le pétrole, un enjeu des relations internationales
- **Section 2 :** Le contrat pétrolier, un contrat spécifique

## **Section 1 : Le pétrole, un enjeu des relations internationales**

Le pétrole constitue bien un enjeu des relations internationales contemporaines car il occupe une place importante dans les stratégies des États consommateurs ou producteurs du fait de l'importance de cette matière première pour les économies modernes (§ 1). Plus particulièrement, il représente un enjeu stratégique pour l'Iran qui le place au cœur du financement de son développement économique (§ 2).

Ainsi, du fait de son importance pour l'économie mondiale, ce produit stratégique devient une arme dont le contrôle est un enjeu pour les consommateurs et les producteurs.

### **§ 1 : L'importance du pétrole dans les stratégies des États**

Le constat de la Direction des hydrocarbures du Ministère français de l'industrie<sup>10</sup>, est clair : « Dans le monde, l'année 1995 s'achève avec le plus haut niveau de réserves mondiales d'hydrocarbures jamais atteint et l'on peut d'ores et déjà considérer que l'héritage pétrolier pour le siècle futur est tout à fait appréciable ». Le rapport poursuit : « Un tel héritage présente toutefois un double inconvénient : plus de 60% de ces réserves sont situées dans les 12 pays de l'OPEP et les grands pays consommateurs en sont, soit quasiment dépourvus (Japon, l'Europe continentale, etc.), soit insuffisamment dotés pour que leurs besoins soient assurés durablement (États-Unis, Canada, Grande-

---

<sup>10</sup> « Ministère de l'Industrie, de la Poste et des Télécommunications », dans son intitulé exacte.

Bretagne, etc.) »<sup>11</sup>. C'est donc que le pétrole joue et jouera encore longtemps un rôle important pour l'économie mondiale.

Parce que le pétrole, est un produit stratégique pour l'économie mondiale (A), il constitue un atout pour les pays producteurs (B) et devient un enjeu majeur pour les pays consommateurs (C).

### **A / Un produit stratégique pour l'économie mondiale**

L'importance du pétrole, ressource naturelle rare, pour l'économie mondiale peut se constater par la combinaison de plusieurs facteurs :

– Tout d'abord, **le pétrole est un produit indispensable pour les économies modernes** aussi bien pour les économies industrielles que pour les pays en développement<sup>12</sup>.

– Ensuite, **la consommation mondiale est en hausse constante**. La hausse de 2 % de la consommation pétrolière mondiale enregistrée pour 1995 constitue le résultat le plus élevé en la matière depuis 1988. Ce résultat s'inscrit dans le contexte d'une économie mondiale dont la croissance est estimée à un peu moins de 4 % (dont 2,4 % pour les pays de l'O.C.D.E.<sup>13</sup>) au cours de l'année écoulée<sup>14</sup>. Le plus grand consommateur a toujours été et reste

---

<sup>11</sup> Guy ARLETTE, L'industrie pétrolière 1995, rapport d'activité de la Direction générale de l'énergie du Ministère français de l'industrie, Préface.

<sup>12</sup> « Le pétrole, qui a remplacé le charbon comme source d'énergie au 20<sup>ème</sup> siècle, se trouve aujourd'hui associé à tous nos gestes quotidiens et concourt sous une forme ou sous une autre à toutes les opérations de l'industrie ou de l'agriculture... le pétrole a bouleversé les cadres de la vie économique : moteur à explosion, automobile, ... Il est l'une des principales bases d'un développement équilibré pour les pays du Tiers-Monde. », E. DALEMONT et J. CARRIE, Le pétrole, Que Sais-je ?, P.U.F., 1992, p. 28-30.

<sup>13</sup> L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Constituée en 1961, elle regroupe 19 États européens, les États-Unis, le Canada, le Japon, le Singapour (1995) et quelques autres. Son objectif est de favoriser l'expansion des États membres et des États en développement.

<sup>14</sup> L'industrie pétrolière 1995, *op. Cit.*, p. 4.

encore les États-Unis<sup>15</sup>. L'augmentation de la demande<sup>16</sup> a pu être satisfaite en grande partie par la hausse des productions des pays « non-OPEP »<sup>17</sup>. L'importance de la production des pays « non-OPEP »<sup>18</sup> a fait stagner le prix du brut malgré des facteurs qui auraient pu le faire monter (paralysie du secteur pétrolier au Brésil, problème de maintenance en Mer du Nord, boycott américain de l'Iran, échec de la résolution 986 de l'ONU sur l'Irak, puis, des tensions politiques avec le Nigeria, baisse de la production mexicaine, etc.).

– Enfin, on remarque **une progression des réserves prouvées de pétrole dans le monde**. Ainsi, en 1995, les réserves mondiales prouvées<sup>19</sup> de pétrole ont connu une légère progression (+ 0,8 %). Elles atteignaient 137,4 Mt fin 1994, soit l'équivalent de 45 ans de production au rythme actuel. Le Moyen-Orient possède 65,5 % des réserves mondiales ; l'Amérique Latine et du Nord, 15,5 % ; l'Europe, 7,4 %. La part de l'OPEP<sup>20</sup> dans les réserves atteint 77,2 % du total mondial au début de 1996<sup>21</sup>.

---

<sup>15</sup> Ce qui explique l'intérêt de ce pays pour la maîtrise des réserves pétrolières à travers le monde. *Infra.* dans nos développements.

<sup>16</sup> La plus grande part de l'augmentation de la demande intervient dans les pays en développement où sont situées plus de 90 % des réserves de pétrole et de gaz. Les possibilités d'investissement dans le secteur des hydrocarbures pour les années avenir se concentreront probablement dans les pays en développement. Constat de la Banque Mondiale. Voir : Hossein RAZAVI, « Financement des projets pétroliers et gaziers dans les pays en développement », Finance & Développement, Juin 1996, p.3.

<sup>17</sup> Cette situation s'explique par les gains de productivité très importants réalisés ces dernières années par l'industrie pétrolière dans le domaine de l'exploitation-production, ainsi que par une grande diversification des zones d'exploration incluant les mers profondes. Il s'agit des pays producteurs n'appartenant pas à l'OPEP : Mexique, Norvège, Chine, Malaisie, Égypte, Oman,...

<sup>18</sup> La Norvège est, par exemple, devenue le sixième pays producteur du monde. Sa consommation est très inférieure à la production, ce qui fait de ce pays un important exportateur.

<sup>19</sup> Les **réserves prouvées** : Quantité d'hydrocarbures estimées récupérables avec une quasi-certitude, à partir des données géologiques et techniques de réservoirs connus forés aux conditions économiques et technologiques du moment.

<sup>20</sup> L'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), est une association de producteurs formée en 1960 à l'instigation du Venezuela et pour donner plus de poids à des producteurs essentiellement du Tiers-Monde (le mot existait encore !) face aux grands consommateurs qui sont surtout les pays industrialisés de l'hémisphère nord. Elle groupe treize pays : cinq depuis l'origine à savoir, Venezuela, Irak, Iran, Koweït, Arabie Saoudite et huit autres admis par la

– Mais **des particularités caractérisent la production Offshore**<sup>22</sup>.

La production offshore prend de nos jours une place importante puisqu'elle concerne plus de 90 pays et près de 25% de la production pétrolière mondiale. Par ailleurs, le secteur offshore du fait de la technologie particulière qu'il implique, nécessite la collaboration avec des compagnies étrangères (170 compagnies pétrolières sont engagées dans la production offshore dans les pays en développement). Il est à signaler que dans la zone du Golfe Persique, les conditions climatiques moins contraignantes permettent un coût moins élevé des installations et une rentabilité à moindre risques (sauf politiques).

### **B / Un atout pour les pays producteurs**

Pour les pays producteurs de pétrole cette ressource naturelle représente une large part de leur PNB (pour la majorité des pays de l'OPEP). Ainsi, le pétrole est leur principale source de financement du développement. Aussi, ces pays essaient également de renforcer leur contrôle sur les prix pratiqués en se réunissant en cartel (OPEP) et en utilisant ce produit stratégique comme arme économique.

– **L'expérience des organisations de producteurs montra très vite ses limites.** C'est la baisse des prix sur le marché international qui incite les pays producteurs à se concerter. Certains d'entre eux se regroupent en fondant l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole en 1960. Dans un premier temps (dix ans), celle-ci observera le marché et édifiera une stratégie

---

suite à savoir, Qatar (1961), Libye et Indonésie (1962), Abu Dhabi (1967), Algérie (1969), Nigeria (1971), le Gabon (1973) et l'Équateur (1973) qui vient d'en sortir.

<sup>21</sup> La part de l'OPEP pour les réserves du gaz se situe à 41,3 % et le rôle de ces pays dans la fourniture de gaz est amené à accroître dans les années à venir. Cf. Annexe « Le pétrole dans le monde 1995 et le gaz naturel dans le monde ».

<sup>22</sup> E. DALEMONT, Le pétrole, *op. cit.*, p. 49-52. « On estime les réserves sous-marines de pétrole à 45 % des réserves potentielles totales, se répartissant à concurrence de 65% sous moins de 200 m d'eau, de 30%, sous des profondeurs de 200 à 2 500 m, de 5% sous plus de 2 500 m.

d'action. Ce n'est qu'à partir de 1973 que l'OPEP commence à négocier d'une manière collective avec les compagnies. En 1967, après la guerre des Six jours, les pays arabes (réunis en OPAEP<sup>23</sup>, sans l'Iran) décrètent un embargo pétrolier contre les pays qui soutiennent l'occupation des territoires palestiniens par Israël<sup>24</sup>. Ainsi, et pour la première fois, des pays producteurs prennent conscience de l'« arme du pétrole ». Bien qu'ayant réessayé dans les années 70 d'utiliser leur ressource comme arme de politique internationale<sup>25</sup>, les pays qui furent à l'origine de l'OPEP ne sont plus en mesure de jouer un rôle significatif sur le marché pétrolier<sup>26</sup>. Ainsi, l'OPEP 'se cherche' et l'efficacité de son système est remise en cause.<sup>27</sup>

– Mais, **le pétrole reste une des principales sources de financement du développement des pays producteurs** : Les pays producteurs sont pour la plupart, des pays en développement dont les économies fonctionnent grâce aux revenus pétroliers pour plus de 80 %<sup>28</sup>. Ces pays qui pour la plupart, connaissent de graves crises financières se fondent sur leur production pétrolière pour réaliser leur développement.

### **C / Un enjeu pour les pays consommateurs**

---

<sup>23</sup> Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole : Abu Dhabi, Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Doubaï, Égypte, Irak, Koweït, Libye, Syrie, Qatar. Le but étant d'utiliser le pétrole comme instrument entre les mains de la Ligue Arabe dans sa lutte contre Israël.

<sup>24</sup> Il s'agit des États-Unis, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. L'Europe ayant perdu ¾ de ses approvisionnements, d'autant plus que le Nigeria semblait en guerre civile dans sa province pétrolière : le Biafra.

<sup>25</sup> D. YERGIN, *The Prize. The epic quest for oil, money and power*, Simon & Schuster, Londres, 1991. Le 21 octobre 1973, les pays de l'OPAEP décident un embargo pétrolier à l'encontre des États-Unis, de la Hollande, du Portugal (qui avait autorisé les avions de l'US Air Force approvisionnant Israël à atterrir aux Açores, pour se ravitailler en carburant), de la République Sud-africaine et de la Rhodésie ; avant de décider une nouvelle et très forte hausse des prix (quadruplement) le 23 décembre.

<sup>26</sup> E. DALEMONT et J. CARRIE, *Histoire du pétrole*, Que Sais-je ?, n° 2795, P.U.F., 1993, p.105-111.

<sup>27</sup> *infra*. Deuxième partie, Chapitre 2.

<sup>28</sup> Exemples : Arabie Saoudite, EAU, Iran, Libye.

Du fait de leur dépendance vis-à-vis du pétrole, les pays consommateurs<sup>29</sup> ont avantage à contrôler l'équilibre du marché et des prix afin d'éviter les crises pétrolières des années 70<sup>30</sup>.

Cette détermination se retrouve à plusieurs niveaux : l'acharnement à briser l'OPEP, à diversifier les productions dans les pays non-OPEP, à économiser l'énergie et à trouver des énergies de substitutions (le gaz et surtout le nucléaire, par exemples). Les pays consommateurs ont donc besoin de contrôler à moyen terme les fluctuations des prix du pétrole afin d'éviter le contexte de la crise pétrolière qui les frappa par deux fois. Les pays industrialisés en effet, concentrent une part importante de la consommation mondiale du pétrole. Aussi, depuis les deux crises du pétrole des années 1970, les pays consommateurs, et à leur tête les États-Unis, ont voulu contrôler le marché pétrolier soit en affaiblissant le cartel de l'OPEP, soit en influençant directement ou indirectement les politiques nationales des pays producteurs.

L'intervention de l' « ONU » (ou des États-Unis) au Koweït en 1991, fut pour beaucoup<sup>31</sup>, considérée comme une intervention moins pour des raisons tenant à l'application du droit international que pour préserver l'équilibre du marché pétrolier.

---

<sup>29</sup> Les trois zones les plus grosses consommatrices sont le Japon, Europe, Amérique du Nord qui ont un approvisionnement déficitaire.

<sup>30</sup> Rappelons que l'intérêt des pays consommateurs, c'est-à-dire essentiellement des pays développés, a toujours été que la manne pétrolière (surtout dans le Moyen-Orient) ne tombe pas dans les mains d'un État unique qui serait devenu un monstre à la puissance démesurée.

<sup>31</sup> *Nota.* Abdallah De SAHB, *op. cit.*, Presses du CNRS, Paris, 1992 et Pierre JACQUET, Pétrole: Crises, marchés, politiques, éd. Dunod-IFRI, coll. Points-Ramses, 1991, p. 3. *Add.* A. LAHOUDI, Les États-Unis et la sécurité du Golfe, Mémoire de D.E.A., I.D.P.D., Nice, 1994. Signalons simplement qu'une hypothèse politique-fiction formulée à l'époque voulait que si Saddam HUSSEIN en août 1991 avait poussé plus au Sud, il aurait eu en main plus de la moitié des réserves mondiales (soit les parts de l'Irak, du Koweït, de l'Arabie Saoudite et des Emirats).

## § 2 : Le pétrole, enjeu stratégique pour l'Iran

L'étude de l'enjeu pétrolier est nécessaire pour quiconque veut bien comprendre les enjeux stratégiques passés, présents et à venir au Moyen-Orient. « Une seule considération résume tous les enjeux au Moyen-Orient : il y a là les deux tiers des réserves pétrolières mondiales »<sup>32</sup>. En effet, parmi les pays producteurs, les pays du Moyen-Orient sont ceux pour qui le pétrole représente la majeure partie des ressources et donc, ils en sont fortement dépendants<sup>33</sup>. D'ailleurs, le Moyen-Orient a joué un rôle déterminant dans l'histoire du pétrole. Et l'Iran, qui est le deuxième producteur de la région après l'Arabie Saoudite, a misé sur ses ressources pour assurer son développement et de ce fait a particulièrement marqué l'évolution des tensions autour de l'« or noir » du Moyen-Orient.

Ce jour de mai 1901, un homme<sup>34</sup>, citoyen britannique, avait compris l'importance du pétrole et avec lui l'Iran entrait dans l'histoire d'une des plus stratégiques découvertes des hommes dans le Moyen-Orient. Ainsi, l'Iran est le plus ancien pays producteur de cette région. Il a vu se succéder influences britanniques et américaines<sup>35</sup>. Depuis 1901 donc, l'A.P.O.C. (l'Anglo-Persian Oil Company devenue l'Anglo-Iranian en 1935) se chargeait du développement du secteur pétrolier iranien grâce à cette concession D'Arcy. Or, en 1914, le gouvernement anglais, par l'intermédiaire de l'Amirauté

---

<sup>32</sup> A. DURET, *Moyen-Orient, crises et enjeux*, éd. Marabout-Le Monde éditions, coll. Le Monde-Poche, Paris, 1995, p. 183. « Au 1<sup>er</sup> janvier 1993, les réserves prouvées dans le monde s'établissaient à 138 milliards de tonnes, dont 90 au Moyen-Orient et 105 contrôlées par l'OPEP... Le Moyen-Orient dispose des 2/3 des réserves mondiales ; en son sein, l'Arabie Saoudite en vaut à peu près 1/4 et quatre pays (Iran, Irak, Koweït, E.A.U.), un peu moins de 10% chacun. Redoutable monopole, qu'on ne rencontre pour aucune autre source d'énergie ou matière première. Le seul concurrent sérieux, l'Amérique latine, arrive à moins de 15 % ; on notera la modestie de la position russe ». *Ibid.*, p. 184.

<sup>33</sup> « Le Moyen-Orient est loin, pour l'instant, de tirer le maximum de sa manne pétrolière. Les années 70 ont fait naître des espoirs que les années 80 ont anéantis ». *Ibid.* p.192.

<sup>34</sup> William Knox D'Arcy obtient la concession qui porta son nom et qui lui fut accordait par le gouvernement perse (devenue Iran en 1935).

acquiert l'APOC<sup>36</sup>. Dès lors, les affaires pétrolières devenaient des affaires politiques. Mais les américains arrivent dans la région assez vite en 1918 : les sociétés américaines, « soutenues à fond par leur gouvernement », veulent réclamer leur « part » dans le partage des ressources pétrolières de l'empire Ottoman, opéré entre anglais et français. La lutte des puissances pour le contrôle de la région (de son pétrole) commence...<sup>37</sup>. La position américaine s'élargit encore à l'issue de la crise qui secoue l'Iran et l'Anglo-Iranian de 1951 à 1954. Et ceci du fait de l'Anglophobie profonde et puissante qui anime les Iraniens, mais aussi de la recrudescence de nationalisme qui affecte tout le Proche-Orient et qui semble soutenue par la propagande soviétique et enfin de l'entrée en vigueur en 1950 de nouveaux accords pétroliers conçus par les américains en faveur de l'Arabie saoudite<sup>38</sup>. C'est alors qu'auront lieu sur les territoires dominés par l'APOC (dont l'Iran) un mouvement de protestation contre les Britannique. Ce sera MOSSADEGH en Iran, artisan de la

---

<sup>35</sup> Un proverbe iranien dit : « Tout est de la faute des anglais » et depuis le coup d'Etat de 1954 orchestré par la CIA et à la demande des groupes pétroliers américains : « Tout est de la faute de la CIA ».

<sup>36</sup> D'une part D'Arcy avait besoin d'argent, d'autre part, le prix du pétrole augmentant, les britanniques voulaient que le ravitaillement de leur flotte en combustible soit totalement indépendant des vicissitudes de la politique. Le Premier Lord de l'Amirauté n'était autre que Winston Churchill. L'importance du pétrole pour la stratégie britannique se remarque davantage si l'on sait que quelques temps après ce rachat, le gouvernement britannique signe avec le gouvernement turc un accord qui détache de l'empire ottoman les territoires de Koweït. Or le Koweït s'engage peu après à n'accorder de concession pétrolière qu'aux personnes nommées par le gouvernement britannique. Par ailleurs dans la même année, une commission composée de Turcs, Persans, Russes et Anglais trace la nouvelle frontière turco-perse, sans que les droits de D'Arcy et de l'APOC soient lésés. Cf. A. NOUSCHI, Luttes pétrolières au Proche-Orient, *op. Cit.*, p. 42.

<sup>37</sup> C'est l'époque où sera créée la C.F.P., instrument d'une politique pétrolière de la France voulue par le Président POINCARE. Dès 1924, les américains réussissent à obtenir 24% de la Turkish Petroleum (concessionnaire des territoires de l'ex-Empire ottoman) et entrent dans l'APOC. Quant au gouvernement britannique en charge du mandat sur l'Irak par la S.D.N., il disposera d'arguments de poids dans cette lutte. Juste après la deuxième Guerre mondiale les américains partent à nouveau à la reconquête de la région avec les indépendants américains comme l'Aminoil et Getty notamment en Arabie Saoudite. Désormais les américains possèdent dans le Moyen-Orient des intérêts considérables, protégés par une importante flotte de guerre et des bases aériennes, bien équipées. Leur présence actuelle dans le Golfe Persique encore aujourd'hui y est pour quelque chose « au nom de l'intérêt de 'l'humanité' toute entière ».

<sup>38</sup> Les accords dits « partage 50/50 », *infra.*, chapitre 2 de la première partie.

nationalisation des parts de l'APOC et du même coup, du pétrole iranien malgré les réticences du jeune Shah (roi). La crise de la nationalisation de l'APOC ne sera réglée que grâce à l'intervention à différentes reprises des Américains<sup>39</sup> et le boycott du pétrole iranien (déjà !) opéré par la quasi-totalité<sup>40</sup> des compagnies pétrolières mondiales. La crise politico-économique touchant l'Iran prend donc fin en 1954. Dès la fin de la crise, une fois le blocus de l'Iran terminé, les recettes pétrolières affluent à nouveau.

Dans les années 1960 et 1970, l'Iran avait, grâce aux pétrodollars, issus de la flambée des prix, lancé un important programme de développement<sup>41</sup> que la révolution et la guerre contre l'Irak ont interrompu. La révolution iranienne de 1979 fut à l'origine du second choc pétrolier<sup>42</sup>. Le pétrole joua un rôle important pour soutenir l'effort de guerre et après, celui de la reconstruction. Aujourd'hui encore, le développement économique du pays repose sur le secteur pétrolier (onze projets pétroliers ont été lancés par le gouvernement, dont le contrat Total en constitue le premier).

---

<sup>39</sup> Cette intervention se termine par l'orchestration d'un coup d'Etat contre MOSSADEGH par la CIA en 1954 et le retour du Shah. Les américains proposent alors la création d'un consortium de compagnies internationales (54% anglais, 40 % américains et 6 % pour la C.F.P./Total française) qui remplacerait l'AIOC (l'ex-APOC).

<sup>40</sup> Des tentatives, sans résultats majeurs, de deux ou trois navires citernes japonais ou italiens sont significatives. A. NOUSCHI, *op. Cit.*, p. 84. Voir aussi : Miloud EL MEHADBI, Le droit transnational : Contribution à l'étude d'une théorie des relations pétrolières, Thèse IDPD, Nice, 1982, pp. 346-358 sur les procès contre les acheteurs de pétrole iranien.

<sup>41</sup> Programme de développement appelé « Révolution blanche » et consistant en la redistribution des terres aux paysans (en effet, l'Iran vivait dans un système encore féodal, et une partie importante des terres appartenaient au clergé, garant de son 'autonomie'). La politique de développement était fondée sur une industrialisation rapide mais surtout sur une intégration accélérée de l'économie iranienne dans le marché mondial (recyclage de la rente pétrolière dans l'importation de produits de consommation, achat d'usines de montage clefs en main, établissement de sociétés mixtes, *joint venture*, qui trouvaient là des conditions idéales de profit).

<sup>42</sup> On craignait alors, une déstabilisation politique de la région du Golfe Persique dans son ensemble, d'autant plus qu'à la même époque l'armée soviétique envahit l'Afghanistan et en 1980 l'Irak déclenche 'sa' guerre contre l'Iran. On a pu alors craindre, la prise en main des deux tiers des réserves de pétrole mondiales par des ennemis de l'Occident, au moment où le bloc soviétique tentait une percée peut-être décisive vers les mers chaudes.

Le pétrole fut donc une arme pour assurer la souveraineté nationale parfois contre l'Occident<sup>43</sup> et un moyen de financement du développement du pays. Mais, cette ressource constitue aussi une faiblesse : l'économie fut fragilisée du fait de la forte dépendance à l'égard des recettes pétrolières. L'arme du pétrole pouvant facilement se retourner contre le pays comme l'« affaire Total » nous en présente l'exemple significatif.

L'analyse de l'évolution des contrats pétroliers internationaux est révélatrice de l'incidence de facteurs intérieurs et surtout extérieurs. Le contrat Total nous donne l'occasion de montrer que le contrat pétrolier lui-même est un contrat spécifique mettant en relation la souveraineté étatique et la liberté contractuelle et ne peut être isolé de l'environnement politique international. Le contrat pétrolier est souvent le résultat de la stratégie des États. C'est ce que l'on va introduire dans la section suivante.

## **Section 2 : Le contrat pétrolier, un contrat spécifique**

Du fait de l'importance stratégique du pétrole, produit dont aucune économie en développement ou industrialisée ne peut se passer, le contrat pétrolier prend lui-même un caractère particulier. En effet, le cadre juridique aménageant les relations entre l'entreprise privée, qui seule dispose de la technologie et du financement appropriée, et l'entreprise nationale de l'Etat hôte, propriétaire des ressources, ne peut être isolé des questions politiques et stratégiques que de tels contrats soulèvent (§ 1). Précisément le contrat de Total n'est là que pour souligner ce caractère spécifique de tout contrat pétrolier (§ 2).

---

<sup>43</sup> Cf. La nationalisation de MOSSADEGH en 1951, la participation active de l'Iran à l'OPEP pendant les années fastes de l'Organisation, la révolution iranienne à l'origine de la deuxième crise pétrolière..

## **§ 1 : Les modalités d'aménagement des relations contractuelles**

Sans empiéter sur nos développements futurs<sup>44</sup>, nous pouvons introduire le débat en présentant plusieurs remarques.

Dans le domaine pétrolier, les rapports entre les acteurs sont déterminés par le contrat. Le contrat pétrolier oppose deux entités distinctes avec des objectifs et des intérêts sinon contradictoires, du moins différents.

De nos jours, en effet, les données juridiques sont bouleversées : à côté des « pouvoirs politiques » classiques que constituent les États, sont nées des « pouvoirs économiques » (des entreprises multinationales)<sup>45</sup>. Le « pouvoir économique », la compagnie pétrolière internationale, dispose du financement et de la technologie indispensables à la mise en valeur des ressources du pays d'accueil. Mais ses intérêts sont purement économiques et financiers. Le « pouvoir politique » – l'Etat où se trouvent de telles ressources – lui, se soucie davantage, dans le meilleur des cas, du « bien être » de la population, en tous cas, de l'indépendance nationale et du développement durable<sup>46</sup>.

Afin d'aménager les relations entre ces deux « pouvoirs »<sup>47</sup>, la mise en oeuvre et le développement du phénomène contractuel entre l'entreprise et

---

<sup>44</sup> Cf. *Supra*. Chapitre 2 de la première partie.

<sup>45</sup> Pertinent constat de Miloud EL MEHADBI, Le droit transnational : Contribution à l'étude d'une théorie des relations pétrolières, Thèse, IDPD, Nice, 1982.

<sup>46</sup> La « Nation » a intérêt à préserver ses richesses naturelles pour un développement durable et équilibré. Ce qui est souvent en contradiction avec la politique des compagnies pétrolières étrangères et de leurs États d'origine qui les soutiennent. Il est vrai cependant que dans beaucoup de cas, l'idée de l'indépendance nationale cache en fait la volonté pour le gouvernement en place de se maintenir à long terme.

<sup>47</sup> voir *nota*. P. WEIL, « Problèmes relatifs aux contrats passés entre un État et un particulier », R.C.A.D.I. 1969-III, vol. 128, p. 92-240 et « Principes généraux du droit et contrats d'Etat », in Mél. Goldman, Litec, Paris, 1982, p. 387-414 ; E. PAASIVIRTA, « Participation of States in International Contracts and Arbitral Settlement Disputes », Helsinki, 1990, XXIII.

l'Etat ont été réalisés par la création de normes juridiques présentant les trois caractéristiques suivantes : un droit de nature économique, un droit autonome et un droit en création continue – et donc à contenu variable.

Le « droit transnational pétrolier »<sup>48</sup> s'est ainsi développé avec les contrats de concession<sup>49</sup> mettant en présence une partie (l'entreprise ou son État d'origine) à une autre (l'Etat hôte propriétaire originel de la ressource pétrolière) sur l'application du droit international ou national applicable<sup>50</sup>. On a donc pu parler de « contrats économiques transnationaux » apparaissant avant tout, comme « l'acte de la dualité »<sup>51</sup>. Il y a d'une part, recherche de la « coopération », mais d'autre part, il faut assurer la « justice ». Le droit transnational permet donc un compromis entre les exigences de la « souveraineté » et harmonise les valeurs juridiques opposées sur une base viable en assurant d'abord un degré raisonnable de souplesse et d'autorité pour l'accomplissement des buts « étatiques » et ensuite en assurant aux entreprises un degré raisonnable de protection<sup>52</sup> contre l'abus de la « souveraineté »<sup>53</sup>.

---

<sup>48</sup> voir Sentence Texaco, *op. Cit.*, sur une application remarquable de l'autonomie de la volonté dans les contrats transnationaux à propos d'une affaire de nationalisation de concessions pétrolières. *Add. B. STERN*, « 3 arbitrages, un même problème, 3 solutions », *Rev. Arb.*, 1981, p. 3-191.

<sup>49</sup> G. COHEN-JONATHAN, La concession en droit international public, Thèse, Paris, 1966, p.672.

<sup>50</sup> L'internationalisation du contrat d'Etat n'est pas automatique mais doit résulter de l'autonomie des parties (dont l'Etat qui exerce librement sa souveraineté). De plus, « Dire que le droit international régit les rapports contractuels d'un État et d'une personne privée étrangère ne signifie nullement que celle-ci soit assimilée à un État, ni que le contrat qu'elle a conclu avec lui est assimilé à un traité » (Sentence Texaco, *Op. Cit.*, J.D.I. 1977, p. 361). Cf. NGUYEN, 1994, *Bibl.*, n° 449 et s.

<sup>51</sup> Miloud EL MEHADBI, Le droit transnational : Contribution à l'étude d'une théorie des relations pétrolières, p. 5.

<sup>52</sup> Les entreprises privées ont ainsi intérêt à « internationaliser » le contrat parce que les contrats internationaux fournissent une meilleure garantie du respect des clauses sur le règlement des différends, en particulier quant à la compétence des arbitres saisis sur le fondement du contrat (notamment quant à la référence aux procédures de conciliation et d'arbitrage du CIRDI, établi par la Convention de Washington de 1985).

<sup>53</sup> Ainsi, par exemple, dans sa sentence du 19 janvier 1977, rendue dans l'affaire Texaco (*Op. Cit.*), l'arbitre a rappelé : « Le droit d'un État de procéder à des nationalisations n'est pas aujourd'hui contestable. Il résulte du droit international coutumier établi à la suite de pratiques concordantes considérées par la communauté internationale comme étant le droit.

Pendant longtemps, les pays producteurs n'avaient pas pris conscience de l'importance de la matière première dont ils disposaient pour leur économie nationale et aussi au plan mondial. Les concessions, comme on va le voir<sup>54</sup>, marquaient une domination très nette des compagnies pétrolières, avant tout des « majors »<sup>55</sup>, sur les pays producteurs.

Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale et avec le mouvement de décolonisation frappant le monde, que les pays producteurs comprirent l'importance de cette matière<sup>56</sup>.

C'est en prenant en compte ce changement de mentalité que les relations entre les parties au contrat pétrolier doivent être analysées. Ainsi, l'aménagement des relations entre les deux parties est passé de la soumission de l'Etat aux exigences des pétroliers (avec le régime traditionnel des concessions) à une participation plus active du premier à la gestion des opérations pétrolières allant ensuite du partage plus équitable des profits (contrats modernes de concession pétrolière) et à celui de la production elle-même (contrats de partages de production)<sup>57</sup>. L'Etat devient alors un

---

L'exercice de la compétence étatique de nationaliser est considéré comme étant l'exercice de sa souveraineté territoriale » (J.D.I. 1977, p. 367). Mais l'arbitre précise solennellement que « l'Etat ne saurait se prévaloir de sa souveraineté pour méconnaître les engagements auxquels il a librement souscrits » fut-ce par un contrat de concession internationalisé. « L'Etat souverain nationalisant ne saurait méconnaître les engagements pris par l'Etat contractant » (*ibid.*, p. 370). Cette position minimise considérablement la portée des résolutions adoptées depuis la fin des années 1960 (voir *infra*. Notes ) par les Nations Unies et ne tire aucune conséquence de la notion de « permanence » de la souveraineté en matière économique. La position du tribunal arbitral dans l'affaire *Aminoil c. Koweït* est plus nuancée et concilie mieux les exigences contradictoires résultant du droit souverain de l'Etat de nationaliser et sa capacité, souveraine aussi, de s'engager (Sentence du 24 mars 1982, J.D.I. 1982, p. 894).

<sup>54</sup> cf. *Infra*. Chapitre 1 de la première Partie, sur « L'évolution des accords internationaux ».

<sup>55</sup> ou les « Sept Sœurs ». Il s'agissait de 5 compagnies américaines : Gulf et Socal ou Chevron (les deux compagnies ont fusionné au milieu des années 1980), Exxon, Texaco, Mobil ; et 2 européennes : l'anglaise British Petroleum (B.P.), et l'anglo-hollandaise Royal-Dutch Shell (Shell). La C.F.P. (Total) était souvent comptée comme la huitième soeur.

<sup>56</sup> « A partir du moment où l'on a pris conscience que le pétrole était une ressource « non renouvelable », les enjeux ont changé », Thierry de MONTBRIAL, Préface, in Pétrole : crises, marchés, politiques, *op. cit.*

<sup>57</sup> Entre ces deux types d'aménagement contractuel des relations entre les deux parties il faut aussi signaler celui où l'Etat hôte détient l'entière propriété des ressources mais où la

partenaire à part entière dans la mise en valeur de ses propres ressources. C'est cette idée de partenariat qui est à l'origine de la création d'entreprises pétrolières nationales dans les pays producteurs.

L'aménagement des rapports contractuels est donc tributaire de la stratégie et du poids de chacune des parties. L'engagement de l'Etat dans le phénomène de contractualisation provient du fait que la souveraineté économique est garante de la souveraineté politique dans un monde où « l'économie conditionne tout le développement juridique, social, voire intellectuel »<sup>58</sup>. Et face à des contractants privés de poids « économiques » importants, seul un État peut répondre. Cette logique fut d'ailleurs à l'origine du mouvement de nationalisations dans les pays qui allaient devenir « le Tiers Monde » dès 1955<sup>59</sup>.

Pour cela, il a fallu que les pays producteurs entrent dans une épreuve de force avec les compagnies pétrolières et donc avec leurs « Etats-protecteurs » respectifs. Ce fut l'épreuve des nationalisations consacrée par la création de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) à l'origine de la crise pétrolière de 1973.

---

compagnie, qui assume les risques, n'a que peu d'intérêt à s'engager : il s'agit des contrats de services. L'ensemble de ces contrats est analysé *supra*, dans la première partie au chapitre 2.

<sup>58</sup> Exemple d'attitude pro-nationalisation : L'allocation de Dr. Mohamad-é MOSSADEGH (1881-1967), Premier ministre iranien du Shah d'Iran (1951-1953), à l'occasion de la nationalisation de l'industrie pétrolière en Iran en 1951 et de la création de l'entreprise d'Etat (NIOC) : « il était temps de mettre un terme à cette situation intolérable dans notre pays. Pour en venir à bout, il nous a fallu trouver des capitaux suffisants et les investir au profit de la population à l'élévation de son niveau de vie. Nous avons le choix entre deux possibilités pour nous procurer des capitaux : d'une part, un emprunt à l'étranger ; d'autre part, les recettes sur le pétrole. A l'aide de ces ressources provenant du pétrole, nous serions en mesure de couvrir toutes nos dépenses ; elles nous permettraient de vaincre la misère, la maladie et l'état d'arriération de notre peuple... Le jour où la tutelle anglaise ou d'une toute autre grande puissance sur nos ressources naturelles disparaîtra, l'Iran aura atteint à la fois son indépendance économique et son indépendance politique. Car l'indépendance économique est la garantie de l'indépendance politique de l'Etat. Il faut désormais comprendre que l'économie dans notre monde, conditionne tout développement juridique, social, voire intellectuel ».

<sup>59</sup> Conférence de Bandung.

De nos jours, les États producteurs ont besoin des compagnies pétrolières du fait de la dépendance de plus en plus grande de leur économie à l'égard des recettes engendrés par cette matière. Et les compagnies étrangères aujourd'hui en concurrence les unes avec les autres<sup>60</sup> ne disposent plus du monopole antérieur exercé dans la première moitié du siècle<sup>61</sup>.

Aux rapports conflictuels entre les deux partenaires du contrat pétrolier ont donc fait place, ces dernières années, des relations de coopération mutuelle et de partenariat<sup>62</sup>. Le contrat récent signé avec l'Iran par Total suit cette tendance générale caractéristique des années 1980 et 1990. Nous verrons que toute la difficulté est de concevoir des contrats qui soient suffisamment incitatifs par rapport aux risques encourus (politiques ou commerciaux) et qui, au bout du compte, satisfassent les deux parties de façon à préserver la stabilité de leurs relations.

## **§ 2 : Les questions soulevées par le contrat TOTAL au regard du contexte régional et international**

Le contrat Total nous offre l'occasion de souligner la souplesse qui doit caractériser les négociations, dans les contrats pétroliers de nos jours, et la sincérité des efforts accomplis pour établir des liens de confiance mutuelle

---

<sup>60</sup> Depuis l'avènement des « Independants », terme anglais désignant les compagnies pétrolières ne faisant pas partie du groupe des sept-soeurs. Il s'agit entre autres de : la compagnie italienne Agip, de la compagnie française Elf Aquitaine, les américaines Conoco et Amoco, etc. A celles-ci s'ajoutent nombreuses compagnies nationales des pays du Sud : Aramco (Arabie Saoudite), INOC (Irak), NIOC (Iran), la Pemex (Mexique, non membre de l'OPEP), PDVSA (Venezuela), KPC (Koweït), issues de nationalisations ou de prises de participation.

<sup>61</sup> Ainsi, la part des « majors » dans la détention des réserves mondiales passe rapidement de 98% en 1950 à moins de 5 % en 1990. Les 7 soeurs ne disposent plus du contrôle de fait des gisements du Moyen-Orient. Cf. Pierre JACQUET et Françoise NICOLAS, *Pétrole : Crises, marchés, politiques*, éd. Dunod-IFRI, Coll. RAMSES-Points, Paris, 1991, p. 23.

<sup>62</sup> A. J. BOULOS, « Mutuality of Interests between Company and Government », in Energy and Natural Resources Law (SERL) of International Bar Association (IBA), *Energy Law '90 : Changing Energy Markets – Legal Consequences*, Graham and Trotman, Londres, 1990.

entre les deux parties<sup>63</sup>. Par ailleurs, ce contrat pétrolier est un exemple parfait de l'imbrication d'une multitude de facteurs qui rendent encore plus complexes les décisions économiques.

Il s'agit d'un contrat pour la mise en production des champs pétroliers offshore de Sirri (Golfe Persique). Ainsi, après une négociation de plus de cinq ans, Total apporte l'intégralité des capitaux et sera remboursé en cinq ans sous forme de pétrole. Par la conclusion de ce contrat de production avec Téhéran, Total sera le premier groupe pétrolier occidental à retourner en Iran depuis la révolution islamique, en 1979. Il s'agit d'un contrat international en matière pétrolière et touchant le développement économique d'un pays particulier dévasté par une guerre de 8 ans et ayant un besoin urgent pour le financement de sa reconstruction. Mais un contrat difficile, non seulement dans les étapes de sa négociation mais aussi dans sa signature finale. Le gouvernement iranien présente l'accord comme un « modèle pour les prochains contrats pétroliers » iraniens avec l'étranger et concernant les 10 autres projets pétroliers en attente<sup>64</sup> ; lors même que l'Iran fait l'objet d'un embargo unilatéral américain qui a provoqué les remontrances des européens qui eux, privilégient le « dialogue critique » avec le pays. Une lutte diplomatique avec l'utilisation de l'arme économique est en jeu et comme dans les années 1920 puis 1950, présage des intérêts primordiaux que les grandes puissances ont à défendre dans cette région du monde.

Une des particularités du contrat de Total en Iran réside dans le secret « d'affaire » impressionnant qui l'entoure comparé aux autres contrats du

---

<sup>63</sup> La formule contractuelle proposée par Total réconcilie rentabilité et souveraineté et est présentée comme un « modèle de contrat » pour les autres projets pétroliers et ceci malgré l'existence d'une loi datant de la révolution de 1979 qui interdit à une firme étrangère d'être opérateur en Iran et interdit de ce fait, le partage de la production du brut.

<sup>64</sup> BIP, 17 juillet 1995, n° 7888.

même type. Cette particularité à elle seule pourrait justifier l'intérêt du chercheur.

Mais le contrat de production pétrolière de TOTAL signé avec l'Iran présente, surtout pour le juriste des intérêts à plusieurs égards :

Quant à son contenu, il s'agit d'un contrat de partage de production « déguisé », placé dans la droite ligne de l'évolution des techniques juridiques des contrats pétroliers marquée par un réaménagement de l'équilibre contractuel. Ainsi, ce contrat conclu dans un contexte particulier, marque un tournant dans l'évolution contractuelle puisque, désormais, en matière pétrolière, souveraineté et liberté contractuelle ne sont plus en conflit et une collaboration étroite s'instaure entre les deux parties (**Première Partie**). Mais les enjeux du contrat dépassent le cadre juridique pour prendre une dimension géostratégique ou politique et surtout économique tant au plan interne pour le pays, qu'au plan externe. Ce sera la question du contrat international pétrolier situé entre diplomatie et développement durable (**Deuxième Partie**).

## **Première Partie :**

### **Un contrat pétrolier international : Entre souveraineté et liberté contractuelle**

Dans cette partie, nous allons voir que le contrat Total/Iran est un exemple caractéristique de l'évolution des techniques contractuelles vers une coopération plus poussée entre la société privée, investisseur étranger, et l'Etat propriétaire de la ressource naturelle. On assiste donc désormais à une contractualisation plus équitable et plus stable que dans le passé. Ainsi, souveraineté et liberté contractuelle, après avoir été longtemps opposées, trouvent un nouveau terrain d'entente. La coopération et le partenariat ont bien remplacé les luttes (période des contrats de classiques de concession suivie des nationalisations) et les intérêts des uns ne sont plus tout à fait en contradiction avec ceux des autres.

Après avoir parcouru rapidement l'évolution du régime des concessions pétrolières (**Chapitre 1**), nous verrons que le contrat de TOTAL est difficilement classable dans les types existants de contrats pétroliers modernes. Ceci découlera de l'étude des principaux traits des contrats pétroliers modernes (**Chapitre 2**).



## Chapitre premier :

### Le régime des concessions pétrolières

La première conséquence qui découle de la souveraineté de l'Etat sur les ressources naturelles est que celui-ci a seul le droit de contracter avec les tiers pour explorer et exploiter les gisements pétroliers contenus dans son plateau continental.

En matière offshore aussi, c'est donc avec l'Etat riverain qu'une personne physique ou morale doit négocier pour entreprendre des activités dans ce domaine. En conséquences, l'exploration et l'exploitation pétrolière offshore doivent, avant tout, faire l'objet d'une autorisation des pouvoirs publics<sup>65</sup>. A cette fin, l'Etat peut octroyer des concessions<sup>66</sup> pétrolières fondées sur un contrat. Le régime des concessions a connu une évolution qui assure une plus grande participation et un contrôle plus important des États sur l'exploitation.

Pour mieux comprendre les enjeux juridiques du contrat Total, il est bon de placer ledit contrat dans l'évolution générale de la technique contractuelle pétrolière. Pour ce faire, nous allons distinguer deux périodes : au régime traditionnel des concessions pétrolières de la première moitié du siècle s'est substitué depuis les années 1950 une nouvelle conception aménageant d'une façon plus équilibrée les relations entre les parties.

Nous arriverons à cette conclusion après l'étude de l'évolution des accords pétroliers internationaux essentiellement sous forme de contrats de

---

<sup>65</sup> R.J. DUPUY, Le pétrole et la mer, *op. Cit.*, p. 246.

<sup>66</sup> Ce terme, qui sera défini *infra*, désigne en principe les titres d'exploitation d'un gisement pétrolier.

concessions (**Section 1**) qui aboutira, dans les années 1950 à la fin du régime traditionnel des concessions (**Section 2**).

## CONCLUSION

Dans la première moitié de ce « siècle du pétrole », les accords de concession classiques constituaient ainsi le cadre institutionnel exclusif définissant les rapports juridiques et commerciaux entre les États producteurs d'énergie et les compagnies étrangères. Le régime traditionnel des concessions fut moins fondé sur un partenariat et une coopération entre les parties concernées que sur un rapport de force issu de la stratégie des grandes compagnies.

Ainsi, le régime des concessions octroyait aux principales compagnies pétrolières internationales l'entière liberté de mener des opérations pétrolières dans les pays concédants. L'Etat hôte ne disposait, en effet, que d'un minimum de contrôle sur les ressources ou encore sur les opérations des compagnies étrangères sur son territoire.

La notion d'intérêt mutuel n'existait pas sous le régime qui vient d'être étudié. Mais, le système des concessions, sous la pression des États producteurs et après plusieurs phases de négociation, de révision et de nationalisation, tendait vers une plus grande équité dans le partage des gains et une participation plus active de l'Etat dans le processus de production.

La première génération des accords pétroliers sous forme de contrats traditionnels de concession, n'a pourtant pas réussi à assurer l'équilibre et la stabilité durable de la balance des intérêts des parties contractantes entre les parties. Les soucis de la conservation des ressources naturelles et du développement durable ont notamment été négligés voire occultés dans les négociations.

Le troisième quart du siècle a cependant marqué une évolution notable. Il a vu le déclin de ce régime ancien des concessions mais aussi l'émergence de nouveaux types de contrats pétroliers. Cette transition des accords traditionnels de concession aux nouveaux modes contractuels d'aménagement des rapports entre l'Etat et la compagnie pétrolière est considérée par beaucoup de pays exportateurs, essentiellement en développement, comme un « processus révolutionnaire ». C'est que ce passage a complètement transformé, dans les années suivantes, les rapports juridiques et le cadre légal des relations entre l'Etat hôte et la compagnie étrangère<sup>67</sup>.

C'est ce qu'il nous reste à détailler dans le chapitre suivant.

---

<sup>67</sup> K. W. BLINN et al., International petroleum Exploration Agreements : Legal, Economic and Policy Aspects ,Euromoney Publications, Londres, 1986, pp. 60-61.

## Chapitre 2 :

### Les principaux traits des contrats pétroliers modernes

Nous venons de voir rapidement que le régime classique des concessions fut peu à peu abandonné du fait de son caractère profondément inégalitaire.

L'évolution des relations contractuelles en matière pétrolière tend vers une amélioration notable des techniques juridiques pour une plus grande équité entre les parties. On passe donc de la passivité de l'Etat à l'égard de ses ressources à une participation étatique de plus en plus grande non seulement dans la négociation mais également dans l'exécution du contrat.

L'aménagement des rapports juridiques entre les États producteurs et les compagnies étrangères résulte de la transformation des mentalités vers une plus grande collaboration entre les protagonistes dont les intérêts sont désormais interdépendants.

Dans ce chapitre, il s'agit d'analyser, à travers l'étude des principaux types de contrats pétroliers en vigueur de nos jours, les problèmes majeurs que de tels contrats peuvent présenter à l'égard de la souveraineté des pays producteurs parties au contrat (**Section 1**).

Nous tenterons ensuite de placer le contrat Total dans cette typologie. Nous verrons ainsi, par l'analyse du contenu dudit contrat, qu'il est bien un exemple de ce qui sera peut-être la forme contractuelle « idéale » combinant la souveraineté étatique et les intérêts de la compagnie pour assurer le développement durable de pays jaloux de leur souveraineté mais tributaire des capitaux et de la technologie étrangères (**Section 2**).



## CONCLUSION

La deuxième génération des accords pétroliers développée depuis 1950 a apporté de significatives améliorations par rapport au régime antérieur. Ces accords modernes ont généralement remporté un meilleur succès pour l'exécution des contrats et la réalisation des intérêts communs des parties. Ces nouveaux types de contrats ont donc eu le mérite de mieux concilier les intérêts des parties et de procurer une meilleure stabilité et une plus grande équité dans les relations entre le gouvernement et la compagnie.

Bien sûr, ce développement des contrats pétroliers n'a pas été sans failles. Ainsi, ces contrats n'ont pas pris en considération les questions du développement durable. La protection de l'environnement n'est prise en compte que de façon accessoire, quand elle n'est pas purement et simplement écartée.

Le contrat pétrolier de Total signé le 13 juillet 1995 avec l'Iran est un exemple de cette évolution marquante des contrats allant d'une négociation conflictuelle vers une coopération « forcée » issue d'une négociation plus souple. C'est que, la crise économique aidant, les pays producteurs ne sont plus dans une situation de force comme l'OPEP des années 1960 et surtout 1970 le leur permettait. Désormais, l'interdépendance est une réalité et le développement durable, un impératif. Le souci du financement du développement économique (le pragmatisme) a cédé le pas aux idéologies, et le concept de la souveraineté « s'adapte » à sa façon, à la réalité des affaires. Le contrat Total illustre ce que nous rappelait Robert MABRO<sup>68</sup> : « Il faut que la compagnie modère ses prétentions et témoigne d'une grande sensibilité face

---

<sup>68</sup> Directeur de l'Oxford Institute of Energy Studies, R. MABRO, « Gaz et pétrole : la revanche du mal-aimé », in *Energies* (Revue de Total), n°23, Mai-Juin 1995, p. 7.

aux problèmes politiques de l'Etat. De son côté, ce même État doit comprendre la logique commerciale des sociétés ».

Ainsi, tout aurait pu aller dans « le meilleur des mondes possibles » si, dans le domaine pétrolier, plus que dans d'autres, les parties contractantes étaient maîtres de leurs relations. En effet, le contrat pétrolier international a ceci de particulier qu'il fait intervenir des considérations politiques et économiques non négligeables.

C'est cette réalité implacable de l'univers du pétrole qu'il nous faut découvrir dans notre deuxième partie en plaçant le contrat Total entre la diplomatie et le développement.

C'est moins par ses enjeux juridiques que par ses enjeux économiques et politiques que le contrat TOTAL a attiré l'attention des commentateurs et de l'opinion publique. Car ce contrat venait remplacer celui de la compagnie américaine CONOCO qui avait abandonné le projet suite aux injonctions de l'administration du président CLINTON pour respecter l'embargo américain. Par ailleurs, ce contrat marque (coïncidence peut-être ?) le retour de l'Europe et surtout de la France (avec la volonté affirmée du nouveau président de la République Jacques CHIRAC de donner une impulsion à la politique arabe de la France au Moyen-Orient) dans la région, aussi bien au plan économique qu'au plan stratégique. Mais les effets du contrat ont été rendus importants du fait que le pétrole est une des principales sources de financement du développement de l'Iran et que son contrôle est une arme dans les mains de celui qui la possède.

## Deuxième Partie :

### **Un contrat pétrolier international, entre diplomatie et développement**

« A l'évidence, la troisième guerre mondiale a commencé par le domaine économique... A l'heure où 15 % de la population du monde consomment plus de 60% des revenus, les conflits armés deviennent anachroniques : il s'agit davantage de diligenter des conflits pour accéder à des marchés ou bien en étouffer d'autres. »<sup>69</sup>.

Les enjeux politiques et économiques du contrat Total peuvent se remarquer à deux niveaux : d'une part, ce contrat remet en cause la politique d'isolement à l'égard de l'Iran, promue par les États-Unis au profit d'un « dialogue critique » conceptualisé par les européens, et pose les problèmes de l'utilisation de l'embargo économique unilatéral comme arme à des fins politico-économiques, mais aussi celui de la réalité géostratégique que présente dans la région le nouveau retour de l'Europe, du moins de la France. Il nous incombe donc de souligner le jeu diplomatique au tour du contrat Total qui se place contre l'embargo (**Chapitre 1**).

---

<sup>69</sup> Patrick BRUNOT, Défense Nationale, Novembre 1995, n° 11, p. 77.

D'autre part, cet important contrat répond à la volonté affichée du gouvernement iranien de placer les revenus pétroliers au premier rang des sources de financement du développement du pays et souligne dès lors, les dangers d'une telle politique plus généralement pour l'ensemble des pays producteurs de la région. Aussi nous verrons comment le contrat Total s'inscrit dans le financement du développement par le pétrole (**Chapitre 2**).

## **Chapitre premier :**

### **Le contrat TOTAL, contre l'embargo**

Dès la signature en mars 1995 du contrat de Conoco avec l'Iran, l'administration du Président CLINTON avait réagi rapidement en interdisant formellement à la compagnie américaine de coopérer au développement des ressources de l'Iran catalogué aux États-Unis comme « un soutien du terrorisme international » et accusé de vouloir se doter « d'armes de destruction massive » (l'arme nucléaire)<sup>70</sup>. A l'annonce de l'accord Total, les États-Unis ont émis une très vive protestation officielle auprès des autorités françaises en « espérant que le groupe français reviendrait sur sa signature » pour « ne pas sacrifier les intérêts à long terme de la France ». Mais la France préférait à cette politique d'isolement de l'Iran, le « dialogue critique ».

Les États-Unis ont pris des mesures contre l'Iran afin d'isoler ce « marché particulier » et « couper les ressources financières du pays ». Or les pays occidentaux européens et même le Japon, n'ont pas suivie l'initiative unilatéral des États-Unis. Afin d'obliger leurs alliés à suivre leur politique à l'égard de l'Iran, les Américains ont même pris des « sanctions secondaires » frappant les intérêts américains des sociétés étrangères coopérant avec l'Iran. Fait sans précédent dans les relations internationales, les États-Unis se donnaient ainsi le droit, aux termes d'une loi purement nationale, de pénaliser des sociétés d'un pays tiers pour des activités entreprises en dehors des États-

---

<sup>70</sup> L'ex-Premier ministre israélien S. PERES avait été jusqu'à affirmer que le régime iranien est « plus dangereux que le nazisme » parce que, aurait-il dit, « Hitler n'avait pas l'arme atomique ». Cité *in* PGA, n° 648, du 16 mars 1996, p. 3.

Unis et qui ne sont couvertes par aucune sanction décidée par un organisme régional et international.

La loi D'Amato, récemment votée, présente deux travers aux yeux des Européens et des Canadiens : les effets extraterritoriaux contraires au droit international et des relents d'unilatéralisme. La technique de l'embargo unilatéral semble ainsi se généraliser après son utilisation contre le Cuba et la Libye<sup>71</sup>. Mais plus largement, le retour de Total dans son berceau originel pose la question de la concurrence ou de la complémentarité de la diplomatie américaine et européenne.

C'est l'ensemble de ses problèmes soulevés à l'occasion du contrat Total qu'il nous faudra souligner en deux sections distinctes : Tout d'abord, nous analyserons, par une démarche juridico-politique, de tels embargos au regard des règles du droit international (**Section 1**) pour ensuite voir que cet embargo est l'occasion d'une « épreuve de force États-Unis / Europe »<sup>72</sup> et se place clairement entre diplomatie américaine et française (**Section 2**).

---

<sup>71</sup> Un embargo des Nations-Unies existent contre ces deux pays. Mais les américains ont aussi pris unilatéralement des mesures de sanctions. De telles mesures qui viennent d'être prises contre l'Iran seraient possibles aussi contre le Nigeria et le Myanmar (l'ex-Birmanie). Cf. PGA, n° 647, 1 mars 1996, p. 5.

<sup>72</sup> « Épreuve de force États-Unis / Europe : à propos des sanctions contre l'Iran et la Libye », PGA, n° 652, 16 mai 1996, p. 3.



## **Chapitre 2 :**

### **Le contrat Total, élément du financement du développement par le pétrole**

Le contrat pétrolier de Total présente plus généralement des enjeux économiques liés au développement du pays. En effet, l'économie iranienne est, comme pour tous les pays pétroliers du Moyen-Orient, tributaire du pétrole pour assurer son financement. Ainsi, « L'économie du Moyen-Orient est indissociable du pétrole »<sup>73</sup>.

Au plan interne, le pétrole est un élément de financement du développement et le contrat Total se place dès lors, dans ce schéma. Nous verrons que le contrat Total est un contrat nécessaire au développement économique de l'Iran (**Section 1**). Mais l'on verra que la dépendance des pays producteurs à l'égard de cette matière première, les rend vulnérables vis-à-vis de l'extérieur : les multinationales réunies au sein du cartel international du pétrole, de prédominance anglo-américaine, ont 'la part du lion', soit plus de 90 % du marché pétrolier de cette région et ceci malgré les nationalisations intégrales de ce secteur en Iran (1951 à 1973 et aussi en 1979) et en Irak (1972) et la participation majoritaire des gouvernements dans les autres pays de la région. La dépendance vis-à-vis de l'Occident se remarque sur le plan économique (les États-Unis dans l'ensemble de la région, les Anglais dans les Émirats, plus récemment les Allemands, les Français et les Japonais) mais

---

<sup>73</sup> Mahmoud MONTAZER-ZOHOUR, Pétrole et développement au Moyen-Orient, Notes et études documentaires, Documentation Française, n° 4481, Paris, 1978.

aussi du point de vue de l'industrialisation et du développement (notamment la dépendance technologique). Nous analyserons en final les risques, pour l'ensemble des pays producteurs du pétrole, d'une telle dépendance à l'égard du pétrole (**Section 2**).

**CONCLUSION GENERALE**

« Le fait que les réserves pétrolières pour la majorité, se trouvent dans les pays en développement, où manquent les moyens nécessaires pour leur mise en valeur..., est dû à la volonté de Dieu tout puissant et équitable, pour créer un équilibre entre deux mondes de nature différente et d'intérêts contradictoires »<sup>74</sup>.

Nous avons étudié tour à tour les enjeux juridiques et les enjeux politico-économiques de ce contrat pétrolier de grande ampleur.

Nous avons ainsi souligné que le contrat pétrolier international, dont le contrat Total est un exemple, est, plus que tout autre contrat, le terrain d'affrontements politiques. Parce que le contrat pétrolier porte sur une des matières premières les plus importantes pour les économies industrielles modernes ou en développements. Puisque les réserves prouvées se trouvent dans la région du Moyen-Orient, celle-ci est donc, plus qu'aucune autre région, le terrain de tensions d'affrontements passés, présents et à venir dont les facteurs déclencheurs ne peuvent être uniquement regardé sous l'angle nationale.

Le contrat Total et ses conséquences politiques et diplomatiques rappelle à l'observateur averti, s'il lui avait échappé, qu'il est difficile d'assurer l'indépendance et la souveraineté des pays producteurs du Sud. Que la seule volonté entre les parties de contracter ensemble ne peut pas, dans le domaine pétrolier, suffire à elle seule. Qu'aujourd'hui, plus que jamais, le droit, l'économie, la politique et la diplomatie sont liés. Que l'arme

---

<sup>74</sup> Cheikh Abdellah TARIKI (ancien ministre du pétrole saoudien) cité par F. ROUHANI in « Accords et contrats internationaux », R.I.F.P., 1963, p. 933.

économique est l'arme du 21<sup>ème</sup> siècle, à la disposition des puissances (de la puissance ?) du Nord.

Toujours est-il que sur plan juridique, l'analyse approfondie de ce contrat pourrait permettre à d'autres chercheurs de mettre en lumière une nouvelle forme d'aménagement des relations contractuelle entre coopération et justice. Sur le plan de droit international public, également, ce contrat peut être une base d'analyse à propos du rôle du droit dans les relations internationales —en particulier dans le domaine pétrolier où les questions politiques sont d'importance— et des dangers de l'unipolarisation de la société internationale.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## – Sur l’histoire du pétrole

**DALEMONT E. et**

**CARRIE J.**, « Histoire du pétrole », Que sais-je ?, P.U.F., 1994.

**NOUSCHI André**, Lutttes pétrolières au Proche-Orient, Coll. Questions d’histoire, éd. Flammarion, 1970.

**YERGIN D.**, The Prize, The epic quest for oil, money and power, Simon & Schuster, Londres, 1991.

## – Sur les contrats pétroliers :

**BARROWS G.**, « A survey of Incentives in Recent Petroleum Contracts, *in* BEREDJICK N. Et WÄLDE T., Petroleum Investment Policies in Developing Countries, Graham and Trotman, Londres, 1988, p. 220.

**BOULOS A. J.**, « Mutuality of Interests between Company and Government –Myth and Fact? », in Section on Energy and Natural Tessorces Law (SERL) of International Bar Association (IBA), ed.,Energy Law ‘90 : Changing Energy Markets– The Legal Consequences, Graham and Trotman, Londres, 1990.

**CASSAN H.**, Contrats internationaux et PED, Economica, Paris, 1989.

**CATTA E., DE METZ Victor**, De la CFP au groupe **Total**, Paris, Ed. Total, 1990.

**CLERC Denis**, « Stratégies pétrolières, Etats producteurs et compagnies », Peuples méditerranéens, janvier / Juin 1992, p. 57-67.

Continental Oil Cy, **Conoco**, The First hundrer years, Ed. Continental Oil Cy, New-York, 1975.

Contrats d’Etat et mesures unilatérales de l’État devant l’arbitre international, R.C.D.I.P., 1985, p. 47

**EL MEHADBI Moubarak**, « Le droit transnational : contribution à l’étude d’une théorie des relations pétrolières »; Thèse IDPD ; 1982.

**GAO Z.**, International Petroleum Contracts : Current Trends and New Directions, International Energy and Ressources Law and Policy Series, Graham and Trotman Ltd, 1994.

**GRANGE Jean-Marie**, Obtenir des grands contrats à l’étranger, Dalloz, Paris, 1994.

**JALLIFFIER-VEENE Erick**, Le régime juridique de l’exploration et de l’exploitation du pétrole offshore en Extrême-Orient, Mémoire de DEA Droit International Public et Privé, IDPD, Nice, 1979.

- KAASEN Knut Dr. Jur.,** Removal of Offshore Installations : Some Comments on the Interaction Between International and National Law, Séminaire : Advanced Seminar on Petroleum, Minerals, Energy and Ressources Law '92, IBA Section on Energy and Natural Ressource Law, 1992.
- LE LEUCH H.,** « Contractual Flexibility in New Petroleum Investment Contracts », *in* BEREDJICK N. et WÄLDE T., Petroleum Investment Policies in Developing Countries, Graham and Trotman, Londres, 1988.
- MIKESELL R.F.,** Petroleum Agreements in developing Countries ; Resources of the Future, Inc., Washington, DC, 1984.
- NDI George,** The Contractual and Legal Framework for Petroleum Exploration and Production in Cameroon, Journal of Energy and Natural Ressources Law, 1992, Vol. 10, n°2.
- Nouvelles perspectives pour l'arbitrage dans le contentieux économique intéressant les États, *Rev. Arb.*, 1995, p. 3-37.
- SAÏD AITCHAALAL M.,** Pays producteurs de pétrole et les compagnies internationales, Thèse en droit public, Université de Lausanne, Imprimerie la Concorde, Publication Lausanne, 1977.
- SAS Blanche,** Risk Managment and Oil Trading Contracts, Séminaire : Advanced Seminar on Petroleum, Minerals, Energy and Ressources Law '92, IBA Section on Energy and Natural Ressource Law, 1992, p. 26
- Séminaire :** Advanced Seminar on Petroleum, Minerals, Energy and Ressources Law '92, IBA Section on Energy and Natural Ressource Law, *nota.* SAS Blanche, Risk Managment and Oil Trading Contracts, p. 26 et KAASEN Knut Dr. Jur., Removal of Offshore Installations : Some Comments on the Interaction Between International and National Law, 1992.
- WÄLDE T.W.,** Recent Developments in Negotiating International Petroleum agreements, *Petroleum Economist, Special Supp.*, July 1992, pp. 1-8.
- « contrats (Les) de développement et l'arbitrage international », *Rev. Égyptienne de Droit international*, 1986, p. 253-281.
- « Contrats d'Etat et pouvoir de l'Etat », *J.D.I.*, 1986, I, p. 5

## – Sur l'Iran : économie, politique, société

- ABDEL NONEIM MOSS'AD Névine,** Nouvelles orientations de la deuxième République iranienne : priorités, instruments, contraintes,

Annuaire de l'Afrique du Nord, Tome XXXI, 1992,  
C.N.R.S., Paris, p. 97.

**ADELKHATT Fariba,**

**BURGAT J-F, ROY Olivier,** Thérmidor en Iran, Complexe, Paris, 1993.

**BILL J. et LOUIS W.,** Mossadeq, Iranian Nationalism and Oil, éd. Tauris,  
Londres, 1988.

**CHAMSEDDINE Amirali,** Le pétrole et l'indépendance de l'Iran, Thèse, Aix-en-  
Provence, 1961.

**CONTENAU G.**

**et SHAYEGAN Daryush,** L'arme de l'Iran, ed. Albin Michel, Paris, 1990.

**COVILLE Thierry,** L'économie de l'Iran islamique : Entre l'Etat et le  
marché, Institut Français de Recherche en Iran, Téhéran,  
1994.

Diversifying Iran's Economy : Competitive Manufacturing holds the key, UNIDO links,  
Avril 1995.

**DJALILI M. R.,** Iran : vers un nouveau rôle régional, P.P.S., n° 720, 28  
janvier 1994, p. 2-52.

**DJALILI M. R.,** La diplomatie islamique : Stratégie internationale du  
Khomeynisme, I.H.E.I., Genève, P.U.F., 1989.

Évolution des relations diplomatiques Grande-Bretagne / Iran, R.G.D.I.P., 1994, n° 3, p.  
735.

**FACTS,** Iran's Oil Industry After the U.S. Embargo : The Outlook  
for Oil demand, Supply and Refining, Fesharaki  
associates Consulting & Technical services, Inc.  
(FACTS)- Honolulu, Hawaï, USA, 1995 (895 \$).

**FAROUGHY A.,** « L'Iran à la recherche d'une politique régionale », Le  
Monde Diplomatique, décembre 1991, p. 14-15.

**FARZIN P.,** Foreign Exchange Reform in Iran, p. 987, World  
development, n°6, 1995.

**GHARAVI Parviz,** L'Iran et l'OPEP, Nice, IDPD, Mémoire de DEA droit du  
développement, 1980.

**HADDAD L.,** Open Door Policy and the Industrialisation of Iran,  
Journal of Contemporary Asia, Vol. 24, N° 1, 1994, p. 81,

**HALLIDAY Fred,** An Elusive Normalization : Western Europe and the  
Iranian Revolution, Middle East Journal, Vol. 48, n° 2,  
Spring 1994.

**HASHIM A.,** Le retour de la puissance iranienne : un « nouvel Irak » /  
Perceptions de sécurité et stratégies nationales au Moyen-  
Orient. IFRI, ed. Masson, Paris, 1994.

Iran (L') : quel avenir pour la République islamique ?, Trimestre du Monde, Dossier  
spécial, 1996, 1er trimestre.

Iran (L') en voie d'implosion ?, Arabies, n° 74, Février 1993, pp. 18-28.

Iran : Appel d'air, Arabies, 1996, n° 2, n° 110, p. 32-45.

Iran and the US, Middle East Policy, n° 1-2, vol. 4, Sept. 1995, p. 1-33.

Iran Profile, MEED, 1995.

Iran Quarterly, MEED, 1995.

Iran, Arab Petrol and Gas Directory 1995, ed. APRC.

Iran, Middle East Review éd., New-York, 1995, 20° édition.

Iran, Middle East Review, 1995.

Iran, Special report, MEED, 10 February 1995, p. 8.

Iran : Condamné à réduire ses importations, M.O.C.I., 11 Janvier 1996, p. 108.

Iran : de la Perse Ancienne à l'Etat moderne, Guides Olizale, Genève, 1993.

**KARSHENAS Massoud**

et **HASHEM PERASAN M.**, Economic Reform and the Reconstruction on the Iranian Economy, Middle East Journal, Vol 49, n° 1, Hiver 1995.

**LAMBROSCHINI Charles**, « L'Iran, un adversaire ambigu », Le Figaro, 21 août 1996, p. 4.

**MAKINSKY M.**, « L'Iran et son environnement international », Défense Nationale, juillet 1995, n° 7, p. 135-150.

**NAHAVANDI F.**, L'Asie du Sud-Ouest : Afghanistan, Iran, Pakistan », éd. L'Harmattan, Paris, 1991.

**REGARD J.**, L'Iran et les pétrodollars, Documentation Française, Paris, 1975, n° 4188-4189.

**ROULEAU E.**, « La République islamique d'Iran confrontée à la société civile / Dialogue avorté entre Téhéran et Washington », Le Monde Diplomatique, n° 495, Juin 1995, p. 6-7.

**ROUSSEAU Charles**, État des relations entre USA et l'Iran, R.G.D.I.P., 1991, n° 4, p. 938.

**SABET SAÏDI Arsalan**, « Le droit pétrolier de l'Iran », Thèse IDPD, 1981.

**Séminaire :** « L'Iran en transition », 1-2 mai 1996, Dallas, Texas, U.S.A., par Petro-Hunt Corporation et l'Institute for the Study of Earth and Man à la Southern Methodist University. L'objectif de la conférence étant d'évaluer les conditions socio-économiques et politiques en Iran. Les cinq sujets principaux ayant été abordés étant : les conditions socio-économiques en Iran, les conditions politiques, le secteur des hydrocarbures, les sanctions américaines contre l'Iran et les occasions d'affaires dans ce pays. (Non encore publiée)

Téhéran : au dessous du volcan, Revue Autrement, Série Monde - H.S. n° 27, Nov. 1987.

The economic consequence of islamic fundamentalism in Iran, *Capital and Class*, n°56, p. 91 à 115, été 1995.

Un nouvel ensemble géostratégique : l'Asie centrale. *Maghreb*, n° 136, Avril / juin 1992, pp. 39-49.

US - Iran relations : Areas of Tension and Mutual Interest : Proceeding of the September 1993 US-Iran Conference, The Middle East institute, 1995.

**ZARE Manouchehr**, Pétrole et développement capitaliste « dépendant » en Iran, Mémoire de DEA, IDPD, Nice, 1980.

### – Sur le pétrole, en générale

**ANGELIER J-P**, Le pétrole, ed. Economica, Paris, coll. Cyclopes, Les grands marchés mondiaux, 1990.

**Annuaire (L')** 1994 de l'énergie mondiale (World Energy yearbook 1994), Petroleum Economist and Ernst and Young, Londres, 1994.

**AYOUB Antoine**, « Le pétrole à l'horizon 2 000 », juill. / août 1991, p. 471-588.

**AYOUB Antoine**, Pétrole : Marchés et stratégies, ed. Economica, Paris, coll. Bibliothèque des matières premières, Série Energie, 1987.

**BOY DE LA TOUR X.**, « Pétrole, les nouveaux défis : pression des marchés et levier technologique », *Analyse financière*, 4° Trim., 1991, p. 9-19.

Capital investments of the world petroleum industry, Années 1975-1990, The Chase Manhattan Bank Global Energy dpt., 1991.

**CHATELUS Michel**, « La nouvelle génération des NOPEP et son influence sur les marché pétrolier », *Energie Internationale*, 1990, p. 67-77.

**CLAWSON Patrick**, Islamic economic Politics and Prospects, *Middle East Economic Journal*, Vol. 42, n° 3, Summer 1988.

**CONSIDINE Jennifer I.**

et **REISCH Anthony E.**, Bataille pour le partage du marché : prévisions du marché pétrolier mondial, 1995-2010 (Battle for Market Share : World Oil Market Projections, 1995-2010), Canadian Energy Research Institute, Canada, 1995, Vol. 1.

**DALEMONT E.**

et **CARRIE J.**, Le pétrole, *Que Sais-je ?*, 1992, P.U.F, Paris, 2° éd.

**DALEMONT E., CARRIE J.**, « Economie du pétrole », *Que sais-je ?*, P.U.F., 1994.

- EL MEHADBI M. M.,** L'évolution des pays exportateurs et importateurs de pétrole en fonction d'objectifs contradictoires : implications sur les instruments juridiques, Mémoire de DEA, 1989, Nice.
- Encyclopédie internationale du pétrole 1994, International Petroleum Encyclopedia, 1994, PennWell Publishing Co., USA.
- Énergie et matière première dans le monde, Ed° Bréal, 1992.
- Energy 2000 : A Global Strategy for Sustainable Development, Zed Books Ltd., Londres, 1987.
- FINON D.,** Les chances d'établissement d'un nouvel ordre pétrolier international, Revue Française de l'Economie, n° 437, février 1992, pp. 132-148.
- GARCIA André,** Géographie des échanges internationaux, Ed° Litec, Paris, 1994.
- GEORGEL H.,** « Les mirages du pétrole », FEDN, 1989.
- GIQUEL R.,** Introduction aux problèmes énergétiques globaux, Economica, Paris, 1992.
- GIRAUD A.**  
**et BOY DE LA TOUR X.,** Géopolitique du pétrole et du gaz, Ed° Technip, Paris, 1987.
- GIRAULT Francis**  
**et VALAIS Michel,** Dossier spécial « Les matières premières stratégiques », *in* Défense Nationale, Avril 1995, n°4, *nota.* « Énergies fossiles : nouvelles dépendances et nouveaux équilibres », p. 31-46.
- HOFFMANN T.**  
**et JOHNSON B.,** « The world energy triangle- A strategy for cooperation », Ballinger, Cambridge, 1981.
- JACQUET Pierre**  
**et NICOLAS Françoise,** *Pétrole : Crises, marchés, politiques*, Ed. Dunod-IFRI, Coll. RAMSES-Points, Paris, 1991.
- MALEKIAN F.** (traduction de ), Oil and Gas Field Dictionary (8 langues), Farhang Publications, Téhéran 1990 (disponible au Centre de documentation du Ministère de l'Industrie, Direction des hydrocarbures).
- Marché (Le) pétrolier dans les années 90 : le retour de l'OPEP, Revue de l'énergie, n°420, avril-mai 1990 ; p. 238-249.
- Marchés mondiaux, Cyclope, Ed° Economica, Paris, 1993.
- MARTIN Jean-Marie,** Économie mondiale de l'énergie, coll. repères, éd. La découverte, 1994.

- MASSERON Jean,** L'économie des hydrocarbures, ed. Tecnip, Paris, Publication de l'IFP, coll. « Science et technique du pétrole », 1991.
- MORSE E. L.,** « Search for a New Order Confronts World Oil », Petroleum Intelligence Weekly, 11 février 1991, p. 8.
- OPEP (L') dans le nouveau contexte pétrolier : Quelle stratégie ?, Revue Française d'Economie, 1993, n° 447, pp. 198-210.
- ORDONNEAU Pascal,** « La bataille mondiale des matières premières », 1979.
- PASOLINI Pier Paolo,** Pétrole, ed. Gallimard, Paris, 1995.
- PERRIN F.,** « Asie : une production pétrolière très concertée » (p. 392-395) et « Moyen-Orient : une relance sélective des investissements » (p. 396-398), Revue Industrie et Développement International, août 1989.
- Perspectives des hydrocarbures, Marchés Tropicaux, n° 2446, 25 sept. 1992, pp. 2567-2575.
- PHILIP George,** The Political economy of International Oil, Edinburgh University Press Ltd., 1994.
- REED Robert**
- et **FESHARAKI Fereidoun,** The Oil Market in the 1990's : Challenges for the New Era, Westview Press, New-York, 1989.
- SARKIS Nicolas,** Le pétrole, une matière première comme les autres ?, Pétrole et Gaz Arabe, n° 626, 16 avril 1995.
- SAUNIER Philippe,** Les instruments juridiques internationaux relatifs aux prix du pétrole brut, Mémoire de DEA Droit International Public et Privé, IDPD, Nice, 1984.
- Séminaire :** « Chambre de Commerce Franco-Arabe » et « Le Pétrole et le Gaz Arabes », Paris, 27-28 juillet 1994 : « Les bas prix du pétrole et du gaz : Pourquoi ? Jusqu'à quand ? Quelles conséquences? », 1995.
- VENN Fiona,** Oil Diplomacy in the Twentieth Century, éd. MacMillan, Londres, 1986.
- VERHILLE Philippe,** Échanges internationaux, Ed° Ellipses, Paris, 1995.
- VERHILLE Philippe,** Grands produits et échanges internationaux, Ed° Hatier-logiciels, Paris, 1994.
- ZUBINI Fabio,** Les termes pétroliers, Dictionnaire technique anglais / français, 1992, ed. Italo Svevo, Rome.
- « L'OPEP dans le nouveau contexte pétrolier : Quelle stratégie ? », revue française d'Economie, n° 447, 1993, p. 198-210.
- Capacité et coûts de production pétroliers dans les pays du Golfe d'ici à l'an 2000, Pétrole et Gaz Arabe, n° 645, 1 février 1996, d'après « Middle East Oil and Gas » de l'AIE (janvier 1996).

Le nouveau marché pétrolier, éd. Rive Droite, coll. Internationale, Paris, 1994.  
Les importations pétrolières des pays industriels, Problèmes économiques, 1995,  
n° 2.386, pp. 25-32.

**– Sur l’impact du pétrole pour le financement des économies en développement :**

- ADEL Samir,** « Les mécanismes de la rente pétrolière », La Pensée, Janvier / Février 1992, p. 59-72.
- AYOUB Antoine,** Le modèle OPEP : ajustement ou nouvelle logique ?, Problèmes économiques, n°2.414, 8 mars 1995.
- BADDOUR W.,** L’ordre pétrolier perturbateur du développement ? Analyse théorique et empirique, Thèse de doctorat en droit, Aix-Marseille II, 1992.
- BEAUJEU J.,** L’Économie du Moyen-Orient, Que Sais-je ?, 1990.
- BEREDJICK N.**  
**et WÄLDE T.,** Petroleum Investment Policies in Developing Countries, Graham and Trotman, Londres, 1988.
- CHAPELLE T.,** L’Économie du Pétrole, Le Pétrole dans le monde, 1983.
- CHAPUIS Catherine,** « Les formes multiples d’une dépendance : ressource et exploitation des hydrocarbures dans les pays non OCDE », Cosmopolitique, vol. 17, Sept. 1990, p. 30-34.
- CHATELUS M.,** « De la rente pétrolière au développement économique : Hold-up du siècle ou nouveaux espoirs pour le Tiers-Monde ? », Rev. d’économie politique, janvier (1) 1976, p.35.
- CORM Georges,** Fiscalité et économie de la rente dans le monde arabe, Problèmes économiques, n° 2.426, 1995.
- DE MONTBRIAL T.,** La science économique, ou la stratégie des rapports de l’homme vis-à-vis des ressources rares, P.U.F, 1988.
- DELAFOSSÉ E.,** PVD et enjeux gaziers : prendre en compte les contraintes d’accès aux ressources locales, Revue Française d’Economie, 1993, n° 452, pp. 623-634.
- MABRO Robert,** Moyen-Orient, Gaz et Pétrole : La Revanche du mal-aimé, Énergies (revue de TOTAL), n°23, Mai / Juin 1995.
- MONTAZER-ZOHOOR M.,** « Pétrole et développement au Moyen-Orient » ; Notes et études documentaires ; Doc. Française n° 4481 ; 9/10/1978.
- NASSA Adel,** L’offset dans les pays du Golfe, D.P.C.I., 1993, Tome 19, n°3, pp. 590-601.

Petroleum policy issues in developping countries, Energy Policy, février 1992, p.104-115.

**RASSEM EL ZAOUK N.**, Les effets de la rente pétrolière sur les économies des pays du Golfe Persique, Thèse de doctorat en Sciences économiques, IEP, Paris, Avril 1993.

**RAZAVI Hossein**, Financing Energy Projects in Emerging Economies, ed. Penn Well Books, Tulsa, Oklahoma, USA, 1996.

**SARKIS Nicolas Dr.**, Pétrole et développement économique dans les pays arabes: Expérience du passé et perspectives d'avenir, Pétrole et Gaz Arabe, n° 620, 16 janvier 1995.

**SARKIS Nicolas**, « Du pétrole et des hommes », Politique Internationale, été 1991, p; 245-259.

**SARKIS Nicolas**, « Pétrole, l'arme des prix », Politique Internationale, Hivers 1989, p. 53-68.

**SARKIS Nicolas**, Les prix du pétrole, 1995-2000 : Quelles options pour les pays exportateurs?, Pétrole et Gaz Arabe, n° 624, 16 mars 1995.

**SARKIS Nicolas**, Paix, pétrole et développement économique au Moyen-Orient, Pétrole et Gaz Arabe, n° 640, 16 novembre 1995.

**SINDIC R.**, « Pétrole, Stratégies occidentales et enjeux de développement », Cahiers du communisme, Janvier 1993, p. 108-118.

**TEMPET Paul**, « Oil in the Middle East », Energy Policy, novembre 1992, p. 1026-1106.

The growing role of Middle East Oil and Gas, Middle East Economic Digest, avril 1993, p.9 à 21.

« Du patrimoine commun à la privatisation des ressources énergétiques », Le Monde Diplomatique, mai 1992, p. 10-11.

## **– Sur la politique américaine dans le Golfe Persique et la question des embargos**

**ACHARYA Amitou**, US military strategy in the Gulf, Routledge, Londres, 1989.

**AUDOUX Jean-Pierre**, La dépendance pétrolière des États-Unis : Retour au passé?, Pétrole et Gaz Arabe, n° 620, 16 janvier 1995.

**Alternatives non violentes**, Embargo quelle efficacité ?, n° Spécial, automne 1994, p.1-62.

- AMIRAHMADI H.**  
et **HOOGLUND E.**, US-Iran relations : Areas of Tension and Mutual Interest, The Middle East Institute, 1995, New-York.
- BLANCHOT Michel**, Etats-Unis : Les armes de la puissance, Ed. Hatier, coll.Enjeux, n° 10, Paris, 1992.
- CHAIGNEAU P.**, « Les enjeux stratégiques du Golfe : la nouvelle donne », Armée d'aujourd'hui, n° 158, mars 1991, p. 34-35.
- Collectif :** Acteurs sociaux et relations internationales au Moyen-Orient, P.U.R. (Rennes), 1991.
- DE SAHB Abdallah**, « Pétropuissance et ordre américain : la nouvelle question d'Orient », Presses du CNRS, 1992.
- DE SELYS G.**, La guerre du pétrole, Bruxelles, EPO, 1991.
- DE VILLEMAGNE Geneviève**, Les embargos incomplets, gages de nouveaux conflits, Défense Nationale, Août / Septembre 1995, p. 162-167.
- DURANDIN Catherine**, La France contre l'Amérique, P.U.F., 1994.
- DURET Alain**, Moyen-Orient : crises et enjeux (*nota*. Chapitre 'Enjeux pétroliers'), Le Monde-Poche, Marabout, Paris, 1995.
- Enjeux (Les) stratégiques du Golfe : la nouvelle donne, Armée d'aujourd'hui, n° 158, mars 1991, pp. 34-35.
- Évolution de la situation au Moyen-Orient, R.G.D.I.P., 1992, n° 4, p. 895.
- Irak : problème de la levée de l'embargo pétrolier, R.G.D.I.P., n° 1, p. 183, 1994.
- JEANDET Noël**, Un Golfe pour trois rêves. Le triangle de crise : Iran / Irak / Arabie Saoudite, Collection « Comprendre le Moyen-Orient », Ed. L'Harmattan, Paris, 1993.
- Le président Clinton et la majorité républicaine : quelle diplomatie pour l'Amérique ? Le Trimestre du Monde, 2° trim. 1995, p. 17 et s.
- Les États du Golfe, de la prospérité à l'implosion, Eska, Paris, 1991.
- LEVASSEUR Ch.**, Le Droit Américain, Dalloz, Paris, 1994.
- MALANDRI Pierre**, La politique extérieure des Etats-Unis de 1945 à nos jours, P.U.F., Paris, coll. Politique d'aujourd'hui, 1995.
- NOUSCHI André**, « Le Golfe et le pétrole, d'un impérialisme à l'autre », Relations Internationales, été 1991, p. 141-162.
- NOUSCHI André**, Luttés pétrolières au Proche-Orient, Coll. Questions d'histoire, éd. Flammarion, 1970.
- Relations internationales (Les) à l'âge du nucléaire, Ed. La découverte, Paris, 1987.
- ROUSSEAU Ch.**, « Problèmes de l'après-guerre dans le Golfe Persique », R.G.D.I.P., 1991, n° 4, p. 954 et 1992, n° 1 p. 137 et s.
- SARKIS Nicolas**, Des embargos pétroliers dangereux et pas toujours justifiés, Pétrole et Gaz Arabe, n°628, 16 mai 1995.

- SARKIS Nicolas,** Le processus de paix au Moyen-Orient : Quel impact sur l'industrie pétrolière ?, *Pétrole et Gaz Arabe*, n° 623, 16 mars 1995.
- Séminaire :** « Séminaire international du Golfe Persique », Fondation Culturelle Avicenne, Paris, 29 juin 1996. (Non publié).
- Séminaire :** sur les enjeux du Golfe Persique, organisé à Washington par Petroleum Industry Research Foundation et le Centre d'étude sur le Moyen-Orient (Washington), mai-juin 1996. (Non publié).
- SOURIAU T.,** « L'offensive commerciale de Bill Clinton », *Économie et Politique*, 1993, n°1, 91-92, pp. 49-52.
- STURMA P.,** « La participation de la Communauté européenne à des 'sanctions internationales' », *Revue du Marché Commun*, Mars 1993, p. 250-264.
- US international oil policy Patterns of the past define future policy, *Energy Policy*, 1992.
- WELLS JR. Samuel F.,** *Security in the Middle East : Regional change and great power strategies*, éd. Mark A. Bruzonsky, Boulder (colo.) ..., Westview Press, USA, 1987.
- YOUNG P. L.,** « Oil Prices, Territorial Disputes, U.S. Security Policy and the Gulf (Les cours du pétrole, les disputes territoriales, la politique de sécurité américaine et le Golfe) », *Asian Defence*, Juin 1994, p. 44-51.
- ZAKI YAMANI Ahmed,** La paix et l'énergie, deux conditions inséparables pour la prospérité du Moyen-Orient, *Pétrole et Gaz Arabe*, n° 619, 1 janvier 1995.
- « Washington renforce son emprise sur la politique pétrolière », *Le Monde Diplomatique*, Juillet 1992, p. 20-21.

## – Périodiques, Revues, Annuaire dans le domaine pétrolier et divers

- ..... : Articles Pétrole, Oil, Petroleum des encyclopédies fr., brit et am.
- ..... : *Petroleum Intelligence Weekly* ; *Pétrostratégie*.
- ..... : Pétrole, éléments statistiques, Comité professionnel du pétrole (CPDP).
- ..... : OPEC Annual Statistical Bulletin.
- ..... : *Oil and Gaz finance and accounting* ; *Ressources Policy* ; *Petroleum Review* ; *OPEC Bulletin* ; *Energy Policy* ; *Energy Economics*.
- ..... : *Le Courrier des pétroles* ; *La Revue pétrolière* ; *L'Annuaire du pétrole*.
- ..... : *L'industrie pétrolière* : Ministère de l'industrie.
- ..... : *Géopolitique* : *Revue de l'Institut international de Géopolitique*, n° 32 « Golfe, les clés pour comprendre ».

- ..... : Années consultées 93, 94, 95 : Atlaseco + Bilan économique et social + États du monde + Quid + Universalis + Images économiques du monde + les Ramses.
- ..... : Années 93, 94, 95 parcourues : Trimestre du Monde ; Etudes internationales ; International Affairs ; AFDI ; RGDIP ; Hérodote ; Marchés Tropicaux ; Mondes en développement ; Croissance ; Problèmes économiques ; World development ; Financial Times ; Les Echos ; Le Monde ; Le Monde Diplomatique ; Courrier International.
- ..... : Années 93, 94, 95 parcourues : Le Pétrole et le Gaz Arabes ; Journal of Energy and Natural Resources Law ; Pétrole informations ; The Middle East Journal ; Middle East Business and Economic Review ; MEED ; CEMOTI ; Petroleum Economist ; Middle East Riview ; Bulletin analytique pétrolier (édition CPDP) ; Oil and Gas Journal ; Energies (le magazine international de TOTAL) ; Revue de l'énergie.

### Documents concernant la place de la manne pétrolière dans l'économie iranienne.

- Publications du ministère iranien du pétrole (N.I.O.C.) :
  - En anglais :
    - « Petroleum industry in Iran », 1987
    - « Introduction to N.I.O.C International Affairs », 1987
  - En persan :
    - « Le Ministère du pétrole en un regard », 1990
    - « L'industrie pétrolière dans la République Islamique d'Iran », 1991
    - « Connaissance du Ministère du pétrole. Présentation des sociétés nationales de pétrole, de gaz et de pétrochimie, 1990
    - « La stratégie de l'O.P.E.P. et les politiques de fixation des prix à long terme », Shahamat HOSSEINIAN, 1991
- Revues, hebdomadaires spécialisés :
  - Revue bimestrielle « IranOil News », 1993, 1994, 1995
  - Hebdomadaire iranien de l'industrie pétrolière « Mashaal » (Le Flambeau), 1994, 1995

## **TABLE DES MATIERES**

## TABLE DES MATIERES

<b><u>AVANT -PROPOS</u></b> .....	
<b><u>SOMMAIRE</u></b> .....	
<b>INTRODUCTION</b> .....	
<b>SECTION 1 : LE PETROLE, UN ENJEU DES RELATIONS INTERNATIONALES</b> .....	
§ 1 : L'IMPORTANCE DU PETROLE DANS LES STRATEGIES DES ÉTATS.....	
A / Un produit stratégique pour l'économie mondiale .....	
B / Un atout pour les pays producteurs .....	
C / Un enjeu pour les pays consommateurs .....	
§ 2 : LE PETROLE, ENJEU STRATEGIQUE POUR L'IRAN.....	
<b>SECTION 2 : LE CONTRAT PETROLIER, UN CONTRAT SPECIFIQUE</b> .....	
§ 1 : LES MODALITES D'AMENAGEMENT DES RELATIONS CONTRACTUELLES.....	
§ 2 : LES QUESTIONS SOULEVEES PAR LE CONTRAT TOTAL AU REGARD DU CONTEXTE REGIONAL ET INTERNATIONAL.....	
<b><u>PREMIERE PARTIE :</u></b>	
<b>UN CONTRAT PETROLIER INTERNATIONAL, ENTRE SOUVERAINETE ET LIBERTE CONTRACTUELLE</b> .....	
<b>CHAPITRE PREMIER :</b> .....	
<b>LE REGIME DES CONCESSIONS PETROLIERES</b> .....	
<i>Section 1 : L'évolution des accords pétroliers internationaux</i> .....	
Sous-section 1 : L'évolution des concessions pétrolières avant les années 1950....	
§ 1 : L'évolution des accords pétroliers .....	
§ 2 : L'octroi récent de « titres pétroliers » dans les zones offshore .....	
Sous-section 2 : Les accords traditionnels de concession pétrolière .....	
§ 1 : La définition des accords de concession pétrolière .....	
§ 2 : La structure et le contenu des accords de concession pétrolière .....	
<i>Section 2 : La fin du régime traditionnel des concessions pétrolières</i> .....	
§ 1 : Les améliorations récentes apportées aux accords de concession .....	
A / L'évolution des conditions financières .....	
B / L'évolution des rapports contractuels.....	
C / L'apparition d'une participation étatique à la gestion des opérations pétrolières .....	
D / La prise en compte de l'environnement et du développement durable .....	
§ 2 : Les principaux facteurs explicatifs de ce changement.....	
§ 3 : L'apparition des nouveaux accords contractuels.....	
<b>CONCLUSION</b> .....	
<b>CHAPITRE 2 :</b> .....	
<b>LES PRINCIPAUX TRAITES DES CONTRATS PETROLIERS MODERNES</b> .....	
<i>Section 1 : Les caractéristiques des principaux types de contrats pétroliers modernes</i> .....	
Sous-section 1 : La typologie des contrats modernes .....	
§ 1 : Les deux pôles de l'aménagement contractuel.....	
A / Les contrats de concession « remodelées » : une souveraineté étatique minimum .....	
B / Les contrats de services avec risque : la prééminence de l'Etat.....	
§ 2 : Les modèles contractuels intermédiaires .....	

A / Les contrats de partage de production (Production Sharing Contracts).....	
B / Les contrats atypiques (« arrangés » ou hybrides).....	
Sous-section 2 : Les fonctions fondamentales et le régime juridique des contrats pétroliers modernes .....	
§ 1 : Les objectifs des contrats pétroliers modernes.....	
§ 2 : La nature juridique des contrats pétroliers internationaux.....	
§ 3 : Les perspectives du développement de nouvelles formes de contrats.....	
Section 2 : <i>L'analyse du contenu du contrat de production offshore de TOTAL.</i>	
Sous-section 1 : Les contraintes liées à la législation pétrolière iranienne .....	
§ 1 : L'évolution de la législation pétrolière iranienne.....	
A / Le fondement de la propriété nationale des mines en droit musulman .....	
B / L'évolution après la nationalisation de l'industrie pétrolière.....	
C / La loi pétrolière de 1979 .....	
§ 2 : La NIOC : Instrument de la politique iranienne de pétrole .....	
Sous-section 2 : Les grandes lignes du contrat Total : Un exemple de contrat de partage de production sous une forme de contrat de service .....	
§ 1 : L'évolution contractuelle en matière pétrolière en Iran.....	
A / De la concession au contrat de service .....	
B / La nouvelle philosophie des projets « Buy-back » proposés par l'Iran .....	
§ 2 : La forme juridique et le contenu du contrat TOTAL .....	
CONCLUSION.....	

## **DEUXIEME PARTIE :**

### **UN CONTRAT PETROLIER INTERNATIONAL, ENTRE DIPLOMATIE ET DEVELOPPEMENT .....**

#### CHAPITRE PREMIER : .....

##### LE CONTRAT TOTAL, CONTRE L'EMBARGO .....

###### *Section 1 : L'embargo et le droit international .....*

###### Sous-section 1 : La législation américaine en question .....

###### § 1 : Récapitulatif des textes en présence.....

###### A / L'action de l'administration américaine (démocrate).....

###### B / L'action du Congrès américain (républicain).....

###### § 2 : La description de la loi D'Amato .....

###### Sous-section 2 : L'efficacité de l'arme de l'embargo comme moyen de règlement des différends .....

###### § 1 : Un embargo jugé « illégal » .....

###### § 2 : L'embargo comme « solution de facilité » dans les conflits internationaux et ses effets pervers .....

###### *Section 2 : L'embargo, entre diplomaties américaine et française .....*

###### § 1 : Le retour de Total dans son berceau originel (le Moyen-Orient) : La politique de Total .....

###### A / Le renforcement de l'implantation moyen-orientale de Total.....

###### B / La politique de Total et le retour de la diplomatie française dans la région .....

###### § 2 : L'évolution de la stratégie américaine et européenne dans la région.....

###### A / La politique américaine dans la région du Golfe Persique .....

###### B / L'épreuve de force entre l'Europe et les États-Unis .....

#### CHAPITRE 2 : .....

##### LE CONTRAT TOTAL, ELEMENT DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT PAR LE PETROLE.....

###### *Section 1 : Un contrat nécessaire au développement économique de l'Iran.....*

###### § 1 : Panorama général de l'économie iranienne.....

###### A / Le premier plan quinquennal (Mars 1989 / Mars 1994) : une ouverture mesurée .....

###### B / Le deuxième plan quinquennal (21 Mars 1994/ 20 Mars 1999) : une libéralisation économique plus poussée.....

###### § 2 : Le pétrole comme source de financement .....

###### *Section 2 : La dépendance économique vis-à-vis du pétrole : les risques pour les pays producteurs du Moyen-Orient .....*

§ 1 : Le pétrole et le développement économique : la question de l'impact du pétrole sur l'économie du Moyen-Orient .....  
    A / L'impact des revenus pétroliers sur l'économie des pays producteurs de pétrole .....  
    B / L'incidence des revenus pétroliers sur l'économie des autres pays .....  
§ 2 : Le pétrole, une matière comme une autre ? La question du prix du pétrole  
    A / Le pétrole, un atout pour le développement des pays producteurs.....  
    B / Le prix, facteur déterminant du poids des pays producteurs.....

**CONCLUSION GENERALE** .....

**BIBLIOGRAPHIE** .....

**ANNEXES** .....

**TABLE DES MATIERES**.....